

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9295

Samedi/Dimanche 17-18 Avril 2021

*Benchaaboun plaide pour l'ouverture de la pratique de la médecine aux compétences et capitaux étrangers*

## Rien ne vaut la santé publique

*La pandémie l'a grandement démontré*



Page 3

L'efficacité des vaccins chinois remise en question



Page 5

L'activité portuaire a poursuivi sa tendance baissière à fin mars



Page 21

Le MCO stoppe l'élan victorieux du WAC



Page 32

Libé Ramadan

Nouria Newman, la fille avec le bateau bizarre



Pages 13 à 20

# Saad Dine El Otmani : *La généralisation de la protection sociale, une révolution dont les Marocains sont fiers*

## Actualité



**L**e chantier de la protection sociale reflète le sens humain de Sa Majesté le Roi, et illustre les contours de la politique sociale du Souverain pour construire le Maroc de demain, un Maroc où l'être humain est au centre des politiques publiques, a affirmé le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Intervenant lors du Conseil de gouvernement, réuni jeudi par visioconférence, il est revenu sur ce "grand et heureux événement qu'a connu le Royaume, mercredi au Palais Royal de Fès, avec la signature de trois conventions devant Sa Majesté le Roi concernant le début des ateliers de la généralisation de la protection sociale",

soulignant que le Souverain a tenu à superviser personnellement le lancement de ce grand chantier, dont les Marocains sont fiers.

Il s'agit d'une "révolution sociale sans précédent qui constitue un pilier de base pour garantir la dignité du citoyen, soutenir le pouvoir d'achat des plus grands groupes sociaux, protéger les catégories vulnérables et parvenir à la justice sociale", a relevé le chef du gouvernement.

Ce chantier, "grand avec ses nobles objectifs qu'il vise à atteindre, constitue à la fois un honneur et un engagement pour ce gouvernement", a-t-il poursuivi, ajoutant que cette mission vient s'ajouter aux autres tâches dans lesquelles le

gouvernement s'est engagé dans le cadre de sa lutte collective contre la pandémie de Covid-19, sous le leadership visionnaire de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il a adressé ses félicitations aux ministres qui ont contribué à la concrétisation de cet important chantier, et aux responsables et cadres des départements ministériels et des institutions publiques impliqués dans sa mise en oeuvre, considérant que le succès de cette noble mission, "sera la meilleure conclusion du travail du gouvernement, soucieux depuis sa création d'être social par excellence".

A cet égard, le chef du gouvernement s'est arrêté sur les orientations du

Souverain et la Haute sollicitude royale qui entoure le domaine social "ce qui a contribué à atteindre les objectifs fixés dans les différents projets sociaux", notant que l'exécutif est devenu un gouvernement social par excellence, en raison de la multiplicité des programmes sociaux qu'il a entrepris, des ressources financières qui leurs sont allouées et des projets de lois et décrets qu'il a promulgué.

Il a appelé à considérer l'ampleur de cette responsabilité, à redoubler d'efforts et à élever le niveau des réalisations, pour faire de ce chantier un succès, faisant observer que cela nécessite un vaste travail législatif organisationnel de la part de tous les ministères impliqués.

Le succès de ce chantier qui vise à servir l'intérêt des citoyens "est d'abord un succès pour le pays", a-t-il dit, appelant à la coopération et à la complémentarité entre les différentes parties et institutions concernées, ainsi qu'avec les différents partenaires économiques et sociaux.

Cette coopération a été démontrée par S.M le Roi lors de la cérémonie de signature des conventions à travers la présence d'institutions publiques, de chambres professionnelles, des centrales syndicales, du secteur privé et d'autres acteurs, en plus des ministres concernés, a fait remarquer Saad Dine El Otmani.

Selon lui, le gouvernement doit s'orienter vers d'autres domaines législatifs, organisationnels, administratifs et de terrain pour la réussite de ce grand chantier, qui vise dans sa première étape à assurer une couverture sanitaire à 22 millions de citoyens et à généraliser l'Assurance maladie obligatoire de base durant les années 2021 et 2022 pour ensuite généraliser les allocations familiales durant les années 2023 et 2024 ainsi que l'indemnité pour perte d'emploi en l'an 2025.

## Adoption du projet de décret relatif à l'organisation judiciaire

*Les projets de décrets sur la réorganisation de la CMR et les aires protégées passent le cap du Conseil de gouvernement*

**L**e Conseil de gouvernement, réuni jeudi par visioconférence sous la présidence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a adopté le projet de décret n° 2.221.145 portant modification du décret n° 2-74-498 du 25 jomada II 1394 (16 juillet 1974) pris en application du Dahir portant loi n° 1-74-338 du 24 jomada II 1394 (15 juillet 1974) relatif à l'organisation judiciaire.

Présenté par le ministre de la Justice, ce texte s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le ministère de la Justice pour la mise en oeuvre des Hautes orientations Royales contenues dans le discours prononcé par le Souverain, le 8 octobre 2010, à l'ouverture de la première session de la 4ème année législative de la 8ème législature au Parlement, dans lequel SM le Roi a

appelé à rapprocher la justice du citoyen, a indiqué Saaid Amzazi, porte-parole du gouvernement dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Le projet intervient aussi en application des recommandations de la Charte sur la réforme du système judiciaire marocain portant sur la nécessité d'une justice proche et efficace au service des justiciables et sur la base d'une étude réalisée par le ministère de la Justice se rapportant à la réforme de la carte judiciaire du Royaume et la création d'un tribunal de première instance dans chacune des préfectures du Royaume, a poursuivi le ministre.

Pour le ministre, eu égard à l'importance stratégique et au développement urbain et géographique que connaît la ville de Boujdour en tant que préfecture à part entière, il

est impératif de hisser le centre du juge résident à Boujdour en un tribunal de première instance relevant de la circonscription judiciaire de la Cour d'appel de Laâyoune.

Le projet de décret impulsera, après son adoption et publication, une forte dynamique au service de la justice dans les provinces du Sud du Royaume qui jouissent de la Haute sollicitude Royale et contribuera à soutenir les efforts de développement et à renforcer la présence et la place de cette ville au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, a expliqué Saaid Amzazi.

Le Conseil de gouvernement a également approuvé un projet de décret relatif à la réorganisation de la Caisse marocaine des retraites (CMR).

Présenté par le ministre de

l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, le projet de décret N°2.21.154 modifie et complète le décret N°2.95.749 du 20 novembre 1996 portant application de la loi N°43.95 relative à la réorganisation de la CMR, a indiqué Saaid Amzazi.

Le projet de décret proroge le mandat de certains membres du conseil d'administration de la CMR, jusqu'à la nomination de nouveaux membres, afin d'éviter toute perturbation des travaux du conseil, a-t-il relevé.

Le Conseil de gouvernement a aussi approuvé le projet de décret n° 2.18.242 portant application de certaines dispositions de la loi N°22.07 relative aux aires protégées.

Présenté par le ministre de

l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, ce projet de décret détermine les mécanismes d'application de la loi N°22.07 en ce qui concerne la création des aires protégées, la procédure d'approbation de leurs plans d'aménagement et de gestion, leur délai et modalités de révision, indique Saaid Amzazi.

Le texte détermine également la procédure pour la délégation de la gestion des aires protégées à toute personne morale, le modèle de la carte professionnelle des fonctionnaires de l'administration habilités à constater les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, en plus de la procédure de classement des parcs nationaux disponibles à la date de la publication de cette loi, a relevé Saaid Amzazi.

*Benchaaboun plaide pour l'ouverture de la pratique de la médecine aux compétences et capitaux étrangers*

# Rien ne vaut la santé publique



« **O**uverture de la pratique de la médecine aux compétences étrangères, encouragement des établissements internationaux de santé à travailler et à investir au Maroc, et capitalisation sur des expériences réussies ». Telle est la recette proposée par Mohamed Benchaaboun, ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, le but étant de renforcer les compétences nationales en matière de santé et de faire face au manque de cadres nécessaires pour la réussite du chantier de la généralisation de la sécurité sociale.

Pourtant, nombre de professionnels du secteur prennent ces mesures avec une certaine réserve. « Les propos de Mohamed Benchaaboun concernant l'ouverture sur les compétences et les investissements étrangers nous renvoient à l'époque d'avant-Covid-19, précisément au contexte du débat qui a accompagné la loi 131-13 qui avait ouvert les capitaux des cliniques privées aux investisseurs non médecins. Un texte de loi qui n'a été à vrai dire qu'une tentative déguisée de privatisation du secteur de la santé. Nous ne

sommes pas contre les investissements étrangers, mais ces derniers ne doivent être que complémentaires », nous a indiqué Dr Chanaoui Mostafa, secrétaire général de la CDT santé. Et de poursuivre : « Avec la propagation du coronavirus et les efforts déployés par l'Etat, nous avons estimé que le temps du changement est venu et que l'édification d'un secteur de la santé publique fort et performant est réalisable, mais le dernier discours de Mohamed Benchaaboun semble prendre une autre direction, à savoir celle de la défense d'un secteur privé libéral et sauvage ». Même son de cloche de la part d'un autre médecin casablancais, qui a sollicité l'anonymat. Pour lui, le vrai problème de la santé publique n'est pas celui des ressources humaines ou des investissements, mais il réside plutôt dans l'absence d'une vraie volonté de booster le secteur dans son ensemble (budget, équipements, gouvernance, lois, formation, incitations, etc).

« Nous avons déjà entamé l'expérience de l'investissement privé, mais elle tarde encore à donner ses fruits. Nous avons également ouvert l'exercice de notre métier devant les médecins

asiatiques et sénégalais, mais cela n'a pas impacté le secteur », nous a confié notre source. Et de se demander : « On s'interroge sur le profil de ces médecins étrangers et sur la manière avec laquelle ils seront recrutés et rémunérés. En effet, on se demande comment des médecins qui font des consultations à des

dizaines de dollars ou d'euros vont accepter des consultations à 250 ou 300 DH ».

Pour le secrétaire général de la CDT santé, le sauvetage du secteur passe par le recrutement de plus de personnel et par l'encouragement de ceux qui ont déjà été embauchés en leur offrant un milieu de travail adéquat et en leur garantissant des salaires justes ainsi que la pérennité de leur exercice.

« Nous n'avons aucune opposition à formuler contre les compétences étrangères, mais il faut donner la priorité aux nationaux », nous a-t-il affirmé. Et de poursuivre : « Il faut également réviser certaines lois comme la loi n° 34.09 relative au système de santé et à l'offre de soins qui a été vidée de sa substance. Comme c'est le cas, à titre d'exemple, du principe de la complémentarité entre le public et le privé qui a été complètement enterré.

En effet, Hocine Louardi, ex-ministre de la Santé, avait donné un coup de massue à ce principe en écartant le secteur privé de la carte sanitaire et en chargeant le secteur public de dispenser les soins et services sanitaires même dans les zones éloignées. En tant que syndicat,

nous avons toujours estimé que l'Etat doit assumer ses responsabilités en matière de santé publique en offrant un service de qualité et en garantissant un accès à ces services pour tous. Notre pays n'a pas besoin d'un secteur de santé privé mais plutôt d'un secteur de la santé publique attractif et efficace ».

De son côté, notre médecin casablancais estime que s'il y a un manque de ressources humaines au niveau du public, l'Etat peut faire appel à celles du secteur privé en encourageant ses médecins à s'installer dans les zones éloignées via des incitations fiscales. « Nous avons également besoin d'élaborer une carte sanitaire apte à combler les manques et les lacunes. Le Maroc, comme partout dans le monde, subit un déséquilibre entre le nombre de professionnels ou des établissements sanitaires et la densité de la population dans une zone géographique donnée. Aujourd'hui, de plus en plus de médecins sont concentrés dans les centres au détriment des périphéries. Pour réguler cette situation, il faut faire appel aux médecins natifs de la région pour combler ce vide », a-t-il conclu.

**Hassan Bentaleb**



*La pandémie  
l'a grandement  
démontré*

# Le Maroc dispose de 84 tribunaux de première instance

*La création d'un tribunal de première instance à Boujdour est basée sur les statistiques de l'activité judiciaire*

L'adoption en Conseil de gouvernement, jeudi, d'un projet de décret relatif à l'Organisation judiciaire du Royaume portant création d'un Tribunal de première instance dans la ville de Boujdour, est basée sur les statistiques de l'activité judiciaire pour accompagner les changements économiques et sociaux dans la région.

Ces statistiques enregistrées dans le centre du juge résident à Boujdour au cours des trois dernières années, prouvent la hausse constante des affaires enregistrées et jugées par cette juridiction, a indiqué, dans un communiqué, le ministère de la Justice.

L'adoption du projet de décret intervient vu l'importance stratégique de la ville de Boujdour et de son potentiel économique prometteur, et compte tenu de son développement urbain et démographique.

Selon la même source, il est impératif de hisser le centre du juge résident à Boujdour en un tribunal de première instance, et ce pour accompagner les changements économiques et sociaux que connaît cette région, répondre aux besoins de la justice dans la province et faciliter l'accès à la justice pour les citoyens et les investisseurs, en fournissant les services judiciaires requis sans se déplacer jusqu'au tribunal de première instance de Laâyoune (200 km de Boujdour).



MAP/Archives

Le ministère a souligné avoir élaboré le projet de ce décret portant la création d'un tribunal de première instance dans la circonscription de la province de Boujdour, déterminant ainsi sa compétence territoriale pour concerner quatre communes, à savoir Boujdour, Msid, Guelat Zem-

mour et Jrifia.

Le tribunal de première instance de Boujdour relève de la circonscription judiciaire de la Cour d'appel de Laâyoune, précise la même source, ajoutant qu'il entrera en fonction dès la nomination de ses responsables judiciaires par le Conseil supérieur du pouvoir judi-

ciaire (CSPJ).

Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère pour rationaliser la carte judiciaire du Royaume en fonction des critères objectifs basés, notamment, sur le principe de rapprochement de la justice des justiciables et de simplification de leur accès aux tribunaux,

note la même source, citant le ministre de la Justice, Mohamed Benabdellkader, lors de la présentation du projet.

Avec l'entrée en vigueur de ce décret, le nombre de tribunaux de première instance dans le Royaume passera de 83 à 84, conclut le communiqué.

## Approvisionnement normal des marchés durant le Ramadan

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, qui a tenu jeudi sa première réunion durant le mois de Ramadan, a assuré que les marchés sont approvisionnés de façon normale en produits alimentaires, énergétiques ainsi qu'en produits de désinfection et d'hygiène.

Présidée par le Département des affaires générales et de la gouvernance relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration et composée des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Pêche maritime, de l'Industrie et du Commerce, de l'Energie et des Mines ainsi que des offices publics concernés, cette commission a fait savoir que l'offre disponible couvre largement les besoins sur plusieurs semaines voire plusieurs mois selon les marchandises.

En ce qui concerne les prix des pro-

duits fortement consommés durant le mois de ramadan, et à l'exception des prix de vente des tomates qui ont connu quelques hausses, la commission a constaté que les prix de la majorité des produits sont restés stables durant cette période, indique un communiqué du Département des affaires générales et de la gouvernance.

Cette réunion a été l'occasion pour rappeler les dispositions anticipatives prises par le gouvernement pour assurer l'approvisionnement des marchés en produits les plus consommés au cours de ce mois sacré à des prix et qualités adéquats et dans les conditions sanitaires requises. Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de coordination et de veille menés par cette commission tout au long de l'année et qui sont renforcés au cours du mois de Ramadan en vue d'assurer le suivi de la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

## 600 infractions à la réglementation sur les produits alimentaires constatées durant Châabane

Les contrôles des prix et de la qualité des produits alimentaires des commissions mixtes de contrôle ont conduit, durant le mois de Châabane, à la constatation de 600 infractions, selon le Département des affaires générales et de la gouvernance relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Ces infractions portent sur le défaut d'affichage des prix, le défaut de facturation, le non-respect des normes de la qualité, de salubrité et de sécurité sanitaire, précise le Département dans un communiqué sur la réunion de la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, ajoutant que les contrôles ont concerné 20.544 points de vente.

A cet effet, toutes les mesures réglementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants, fait savoir la même source, notant que les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de 121 tonnes de produits impropres à la consommation ou non conformes aux normes en vigueur.

Et de conclure que la commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des interventions des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.

# L'efficacité des vaccins chinois remise en question

“

*Les vaccins existant actuellement n'ont pas un taux de protection très élevé, selon Gao Fu, directeur du Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies*



Et si les retards de livraisons de vaccins accusés par la Chine n'étaient pas liés à des capacités de production limitées mais plutôt à un manque d'efficacité ? Le Maroc a commandé 45 millions de doses auprès de CNBG Sinopharm depuis le lancement de la campagne de vaccination nationale, le 28 janvier. Plus de trois mois après, seulement 2,5 millions de doses ont été livrées. Un retard conséquent et injustifié, à l'image de l'absence de publication scientifique et de l'approbation des vaccins par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Du moins, c'est ce que l'on pensait.

Samedi dernier, Gao Fu, le directeur du Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies, a déclaré lors d'une conférence de presse que « les vaccins existant actuellement n'ont pas un taux de protection très élevé ». Déclaration qui a provoqué un véritable tollé, à tel point que le lundi suivant, il était impossible de retrouver l'enregistrement desdits propos sur les réseaux sociaux chinois. Mais le mal était fait, quand bien même Gao Fu a tenté de rattraper le coup en expliquant au Global Times qu'il ne faisait pas référence aux vaccins chinois en particulier mais plutôt aux vac-

cins de manière générale. « Les taux de protection de tous les vaccins dans le monde sont parfois élevés et parfois faibles. L'augmentation de leur efficacité est une question qui doit être étudiée par les scientifiques du monde entier », a-t-il rectifié.

## Augmentation du nombre d'injections

Cela dit, dans un article, le South China Morning Post a révélé que le professeur Gao n'était pas à une contradiction près, puisqu'il avait précisé dans les colonnes du quotidien hongkongais que l'Empire du Milieu « était en train d'examiner deux voies pour résoudre le problème de l'efficacité pas très élevée de ses vaccins ». Soit via l'ajustement du dosage en prolongeant le délai entre les deux injections, soit en augmentant le nombre d'injections. Enfin, il existe une dernière solution qui consiste à mélanger des vaccins qui utilisent différentes technologies et notamment la technologie à ARN, comme c'est le cas des vaccins Pfizer et Moderna.

Pour le coup, passer de deux doses à trois pour atteindre une immunité complète ne sera pas sans conséquence. Un tel revirement de situation risque d'accroître à la fois la pénurie

existante et le coup de la vaccination. Dès lors, les 45 millions de doses commandées par le Maroc à CNBG Sinopharm ne serviront plus qu'à immuniser complètement 15 millions de personnes au lieu de 22,5 millions. Un écart loin de faire l'affaire du Royaume dans sa quête d'un équilibre économique, sanitaire et social. En outre, l'aveu du professeur Gao pose un autre problème: la fiabilité des vaccins à ARN, une technologie écartée par les autorités sanitaires marocaines.

En effet, si le docteur Gao ne cesse de faire actuellement l'apologie des vaccins à ARN messenger, en arguant que cette technologie offre des possibilités « illimitées », la Chine ne la regarde pas pour autant d'un bon oeil. En janvier dernier, le quotidien nationaliste chinois, The Global Times, avait établi un lien entre Pfizer, le vaccin développé par le laboratoire américain et le décès de 23 personnes âgées en Norvège, extrait : « Les médias américains mainstream n'ont pas rendu compte de l'incident immédiatement, comme s'ils étaient déjà parvenus à un consensus. Les grands médias américains et britanniques avaient manifestement minoré leurs morts », pouvait-on lire dans l'éditorial en question.

Un mois auparavant, en décembre 2020, c'est encore Gao Fu, qui y allait de son commentaire pour justifier les suspicions de Pékin à l'égard de l'efficacité du vaccin de Pfizer. « Il y a des risques au sujet de la sécurité quand les vaccins ARN messenger sont administrés à des patients en bonne santé pour la première fois. En tant que professionnels, nous devons avoir une attitude scientifique et analyser les résultats », a dit le directeur du Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies.

## Les vaccins à ARN érigés en sauveurs

Un constat de prime abord implacable. Enfin jusqu'au week-end dernier, lorsque le professeur Gao a censuré les vaccins à ARN, certainement car il pourrait combler le manque d'efficacité des vaccins chinois. « Nous ne pouvons pas ignorer les vaccins à ARN messenger simplement parce qu'il existe déjà plusieurs nouveaux vaccins contre le coronavirus dans notre pays. Une réflexion innovante est nécessaire pour créer des vaccins à ARN messenger de manière créative », a-t-il précisé. D'ailleurs, il n'a pas fallu longtemps pour que l'agence

« Chine Nouvelle » révèle qu'une équipe de recherche de l'université de Hongkong a prévu de recruter des volontaires pour recevoir des vaccins mixtes. « Ils devraient se voir injecter le vaccin à ARN messenger de Pfizer en première dose et le vaccin inactivé de Sinovac Biotech lors de la seconde. Cette méthode pourrait probablement conduire à une meilleure efficacité de protection que de recevoir un seul type de vaccin » assure l'agence.

A la lumière de ces éléments, il paraît évident que les autorités chinoises concèdent à demi-mot que le sérum de Pfizer est nettement plus efficace que les vaccins développés en Chine. Et par ricochet, que la Chine est nettement en retard sur la technique vaccinale la plus innovante. Mais à lire les médias chinois dénoncer « la mauvaise interprétation des médias occidentaux du discours du professeur Gao » prouve que Pékin n'est pas prête à s'avouer vaincue et surtout qu'elle n'a toujours pas trouvé une solution pour augmenter l'efficacité de ses vaccins. Pendant ce temps-là, le Maroc à l'instar de plusieurs pays, attendent avec impatience la réception des doses promises.

Chady Chaabi

# Nasser Bourita s'entretient avec Olivér Várhelyi

*L'accompagnement par l'UE des réformes structurantes menées sous les Hautes orientations de S.M le Roi, au menu de la visioconférence*



L'accompagnement par l'Union européenne des réformes structurantes, menées sous les Hautes orientations de Sa Majesté le Roi, a été au cœur d'entretiens tenus jeudi en visioconférence entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita et le Commissaire européen au voisinage et à l'élargis-

sement, Olivér Várhelyi.

L'amplitude des chantiers de réformes structurantes du Maroc, menés sous les Hautes orientations du Souverain, milite en faveur d'une mobilisation conséquente de l'ensemble des instruments de l'Union européenne pour accompagner le Maroc dans le contexte post-Covid avec l'objectif partagé d'une reprise socioéconomique dynamique et

rapide, a souligné Nasser Bourita, cité dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE.

Lors de cet entretien, les deux responsables se sont félicités de la nouvelle dynamique que connaît la relation bilatérale, matérialisée par un renforcement de l'action commune aux niveaux politique, économique, financier et sécuritaire ainsi

que l'ouverture de perspectives de coopération prometteuses dans des domaines d'avenir, ajoute le communiqué.

Cette dynamique vertueuse, rendue possible par la Déclaration politique conjointe adoptée en juin 2019, permet d'entrevoir la conclusion de nouveaux projets de partenariat stratégiques et mutuellement bénéfiques dans un avenir proche, fait savoir la même source.

Les deux parties ont, par ailleurs, convenu d'élaborer un cadre stratégique d'actions pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda pour la Méditerranée de l'UE et du plan économique et d'investissement qui l'accompagne, surtout que ces deux instruments sont en parfaite convergence avec les priorités du Royaume, tracées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. De son côté, Nasser Bourita a soulevé la question de la catégorisation du Maroc dans certaines listes qui interpelle dans la mesure où elle ne tient pas compte de la globalité des relations et s'inscrit à rebours avec la démarche partenariale adoptée.

A cet égard, le ministre a rappelé que le dialogue et la concertation doivent constituer la base du partenariat Maroc-UE, loin de tout automatisme et unilatéralisme, afin d'offrir l'équilibre, la clarté et la prédictibilité nécessaires à sa pérennité.

A ce titre, les deux responsables ont convenu de poursuivre et d'intensifier leur coordination pour agir dans l'intérêt des relations entre le Maroc et l'Union européenne.

## L'Egypte réitère son soutien à notre intégrité territoriale

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, s'est entretenu jeudi en visioconférence avec son homologue égyptien, Sameh Chokri. Les deux ministres ont abordé les moyens de promouvoir le renforcement des relations entre les deux pays sur la base des liens solides de fraternité et de Coopération fructueuse qui les unissent, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des MRE.

Ils ont aussi insisté sur l'importance de hisser les relations bilatérales au niveau des aspirations des deux chefs d'Etat, SM le Roi Mohammed VI et son frère le président Abdelfattah Sissi, qui co-président la Haute commission mixte bilatérale, ajoute le communiqué.

Dans ce cadre, les deux parties ont affirmé que les dimen-

sions économique et d'investissement constituent un levier important pour la promotion des relations bilatérales, appelées à être renforcées davantage dans l'intérêt des deux pays et peuples frères.

Elles ont fait part de la capacité du Maroc et de l'Egypte d'instaurer une coopération complémentaire dans divers domaines à valeur ajoutée, vu le positionnement stratégique, les potentialités économiques et les compétences humaines dont disposent les deux pays, en plus d'un cadre juridique riche et diversifié dépassant 100 textes de loi.

Les deux parties ont également exprimé l'espoir de voir la situation sanitaire liée à la propagation de la Covid-19 s'améliorer au niveau mondial, pour programmer la 4e édition du Mécanisme de coordination et de concertation politique dans les meilleurs délais au Caire.

Ce mécanisme, ajoute le

communiqué, offre un cadre institutionnel permettant aux deux pays d'échanger les points de vue et de renforcer la coordination autour des différentes questions qui les concernent, aux niveaux arabe et continental.

Au sujet du Sahara marocain, le ministre égyptien a réitéré le soutien constant de son pays à l'intégrité territoriale marocaine et aux efforts sérieux et crédibles du Royaume pour parvenir à une solution à cette question.

S'agissant des affaires arabes et régionales, les deux ministres ont convenu que la situation arabe actuelle nécessite une coordination et des concertations accrues entre le Maroc et l'Egypte, jugeant nécessaire un effort arabe agissant pour le renforcement de la solidarité et l'unification des rangs arabes, pour affronter les défis de taille auxquels le monde arabe fait face.

Ils ont insisté sur l'attachement des pays à la sécurité de la

région arabe et à sa stabilité, exprimant leur refus de toute ingérence étrangère dans les affaires arabes et la nécessité de respecter la souveraineté des Etats, l'unité de leurs territoires et constances nationales. Les discussions ont également porté sur l'évolution de la question palestinienne.

A cet égard, le ministre égyptien a salué les efforts de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, dans la défense de la ville d'Al-Qods en tant que terre de coexistence entre les religions monothéistes.

Les deux ministres ont, en outre, évoqué la situation en Libye, soulignant l'importance de progresser vers une solution globale qui puisse garantir la sécurité et la stabilité de la Libye ainsi que la prospérité de son peuple.

Au volet continental, les deux parties ont mis l'accent sur la coordination et la coopération au niveau de l'Union africaine,

affirmant leur détermination à renforcer la concertation entre les deux pays autour des questions d'intérêt commun et à servir l'intégration africaine pour concrétiser la vision d'une "Afrique que nous voulons".

Cette entrevue a été l'occasion pour le ministre des Affaires étrangères égyptien d'informer son homologue marocain des derniers développements en lien avec le barrage Annahda, à la lumière des récentes négociations entre les parties concernées.

A ce propos, Nasser Bourita a affirmé que le Royaume du Maroc suit de près les pourparlers et espère voir les parties atteindre, au plus vite, une solution à même de les satisfaire et de préserver les droits de tous, afin de bénéficier collectivement des eaux du Nil.

Il a aussi souligné que le dialogue, les négociations et les compromis sont la voie à suivre pour y parvenir.

# Le Maroc demande que la sécurité sanitaire soit inscrite comme point permanent à l'ordre du jour du COREP

**A**beba, pour que la sécurité sanitaire en Afrique soit inscrite comme point permanent à l'ordre du jour du Comité des représentants permanent de l'Union africaine.

Cette proposition du Maroc a été approuvée lors d'une réunion jeudi par visioconférence du Comité des représentants permanents de l'UA (COREP), indique-t-on auprès de la Mission permanente du Royaume auprès de l'Union africaine qui a relevé la nécessité d'inscrire comme point permanent à l'ordre du jour l'évolution de la situation épidémiologique en Afrique et l'état d'avancement de l'acquisition, de la production et de la distribution des vaccins.

Lors de cette réunion, la délégation marocaine a passé en revue les actions entreprises par le Royaume en matière de vaccination contre la Covid-19, notant que l'expérience marocaine de vaccination qui se poursuit actuellement, est le résultat d'une approche nationale persévérante.

La délégation marocaine a rappelé dans ce sens que le Maroc a été classé, en

mars dernier, dans le top 10 mondial des pays ayant réussi le déploiement des processus de vaccination contre la Covid-19 avec un rythme de vaccination moyen qui a atteint 61.489 doses administrées par jour, dépassant plusieurs pays développés.

S'agissant du contexte africain, et en comparaison avec les autres continents, l'Afrique fait face à des défis énormes en matière de vaccination avec seulement 1% de doses administrées par 100 personnes. «Ce constat nous interpelle tous individuellement mais surtout en tant qu'Union africaine, si on veut honorer nos engagements en matière de sécurité sanitaire», a souligné le représentant permanent-adjoint auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Hassan Boukili qui conduit la délégation marocaine.

Il a souligné que dans le contexte sanitaire actuel en Afrique et dans le monde, la garantie de l'accès immédiat du citoyen africain au vaccin, dans les meilleures conditions, est une responsabilité collective africaine.

Une responsabilité, a-t-il dit, qui im-



pose que ce processus soit conduit dans les règles de l'art en termes de transparence totale, de partage de l'information concernant les marchés passés, le choix

des fournisseurs, des montants engagés, des délais des opérations, des responsabilités juridiques des intervenants et de respect des règles et procédures de l'Union.

## Mohamed Arrouchi, représentant permanent du Royaume auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU

*La Commission de l'UA appelée à jouer un rôle dans le renforcement de l'efficacité du Processus intergouvernemental*



**L**a Commission de l'Union africaine est appelée à jouer un rôle dans le renforcement de l'efficacité du processus intergouvernemental au service du citoyen africain, a affirmé, jeudi à Addis-Abeba, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Union africaine et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi.

Lors d'une visite de courtoisie auprès de la vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, Monique Nsanabaganwa, le diplomate marocain a souligné la nécessité d'une action efficace et efficiente de la Commission de l'UA afin de porter l'agenda panafricain à la hauteur des attentes de la vision des chefs d'Etat et des citoyens africains.

Le représentant permanent du Royaume a, dans ce sens, relevé que l'ef-

ficacité de l'action de la Commission de l'UA doit se baser sur le triptyque de la bonne gouvernance administrative et financière, la crédibilité du processus intergouvernemental et la mise en place d'un système d'évaluation des performances et de reddition des comptes en parallèle avec des mesures incitatives pour attirer les meilleurs compétences au sein de la Commission.

Mohamed Arrouchi a en particulier insisté sur la nécessité d'une Commission de l'Union africaine forte à même de permettre au processus intergouvernemental de se libérer des contraintes logistiques et administratives, ainsi que de lui offrir l'opportunité de délibérer sur les questions de fonds et d'avenir de l'Union.

Le rôle de la Commission de l'UA

restructurée et réformée est également d'être garante du respect des procédures et décisions de l'Union africaine, a souligné le diplomate marocain, insistant sur la nécessité de se focaliser sur la dimension opérationnelle de l'action panafricaine afin de donner pleinement sens à la réforme souhaitée par les chefs d'Etat africains, à savoir une Union africaine qui met en oeuvre les priorités principales de portée continentale et qui établit des liens étroits avec les citoyens africains.

Par ailleurs, le représentant permanent du Royaume a évoqué, avec la vice-présidente de la Commission, les questions liées au nouveau système de recrutement de l'Union africaine, en particulier la nouvelle politique de quotas. Le diplomate marocain a d'autre part réitéré le plein soutien à la vice-présidente pour rompre avec les anciennes pratiques et les dysfonctionnements latents de la Commission de l'UA en vue de doter la Commission de tout son potentiel en respect des règles, normes et procédures de l'institution.

Monique Nsanabaganwa, rappelé-on, a été élue nouvelle vice-présidente de la Commission de l'UA par le 34ème Sommet ordinaire de l'organisation panafricaine tenue les 6 et 7 février dernier par visioconférence, devenant ainsi la première femme à la vice-présidence de la Commission de l'organisation panafricaine.

## Des diplômés chômeurs de Fès suspendent leur grève de la faim après une médiation du CNDH

**D**es membres de l'Association nationale des diplômés chômeurs à Fès ont décidé de lever leur sit-in entamé la mi-mars et de mettre fin à une grève de la faim qu'ils observaient suite aux bons offices conduits par le Conseil national des droits de l'Homme, indique cette institution dans un communiqué.

Suite à la détérioration de l'état de santé de deux grévistes de la faim, la Commission régionale des droits de l'Homme a entrepris, à la demande de ladite association en date du 18 mars 2021, une série d'actions de médiation pour trouver des solutions à cette situation, conformément aux attributions du Conseil inscrites dans la loi 76-15.

Grâce à l'interaction positive exprimée par les différents acteurs institutionnels au niveau de la région, les initiatives et les rencontres ont abouti à la fin de la grève de la faim le 10 avril et à la levée du sit-in deux jours après, relève-t-on de même source. L'opération de médiation a été marquée par plusieurs séances de travail avec un nombre d'acteurs institutionnels afin d'examiner les revendications des diplômés chômeurs et d'explorer les solutions pratiques pour surmonter cette situation.

Ainsi, et à l'initiative de la wilaya de la région de Fès-Meknès, ces rencontres ont été couronnées par la tenue, le 13 avril, d'une séance de travail, marquée par la présence de représentants de la Commission régionale des droits de l'Homme, du Conseil de la région, de l'AREF de Fès-Meknès, de l'Université euro méditerranéenne de Fès, du CRI de Fès-Meknès, de l'INDH et de l'Association nationale des diplômés chômeurs-section Fès.

# La Kafala, objet d'une circulaire du procureur général

*La possession d'une résidence régulière au Maroc n'est plus exigée comme condition pour l'approbation des demandes émanant des étrangers*



Le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, a appelé à accorder toute l'attention et l'intérêt requis à la prise en charge (la Kafala) des enfants abandonnés, au regard des attributions accordées au ministère public et qui lui permettent d'être présent dans le processus de prise en charge de cette catégorie d'enfants du début à la fin.

Cet appel a été lancé dans une circulaire sur «L'intervention positive du ministère public dans la prise en charge des enfants abandonnés», adressé au premier avocat général, aux avocats généraux de la Cour de cassation, aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel, aux procureurs du Roi près les tribunaux de première instance et aux juges du ministère public dans tous les tribunaux du Royaume.

Après avoir évoqué les missions fondamentales que le ministère public accomplit dans le domaine de la protection des enfants abandonnés, le procureur du Roi près la Cour de cassation a appelé le chef du parquet à se conformer à un certain nombre de dispositions qui s'appliquent à toutes les affaires de prise en charge et aux demandes de prise en charge émanant des non résidents au Maroc, outre d'autres procédures y afférentes.

Les dispositions applicables à tous les cas de prise en charge concernent,

selon la circulaire, la prise des mesures nécessaires afin d'inscrire dans les plus brefs délais les enfants abandonnés aux actes de l'état civil, de renforcer la coordination entre les parquets compétents, d'une part, et les services de l'état civil d'autre part, pour les naissances hors de la compétence du tribunal concerné et de travailler à élargir le cercle de suspension du jugement préliminaire en application de l'article 6 de la loi n° 15.01 relative à la prise en charge des enfants abandonnés, dans le cas où les parents de l'enfant sont inconnus, pour englober également les services de justice de la famille, les centres d'accueil et les établissements publics les plus importants, tout en veillant au respect du délai de trois mois stipulé dans l'article susmentionné.

Ces dispositions stipulent notamment une coordination avec tous les intervenants comme la police judiciaire, les autorités locales et la société civile pour informer le parquet des cas faisant état d'enfants abandonnés afin d'intervenir et d'engager les procédures judiciaires nécessaires, et de procéder à une enquête auprès des personnes demandant une prise en charge temporaire pour s'assurer du respect des conditions fixées par la loi, en tenant compte du caractère exceptionnel de la procédure de prise en charge temporaire.

Elles portent aussi sur la mise en oeuvre des garanties juridiques relatives

à la protection de l'intérêt des enfants abandonnés et la présentation des motions nécessaires pour garantir que cela soit réalisé pendant le processus de prise en charge, en particulier celles visant à vérifier la disponibilité des conditions requises pour les demandeurs de prise en charge, en particulier la disponibilité des ressources matérielles adéquates, la capacité physique et psychologique d'élever un enfant abandonné, qui peut être affectée par l'âge des demandeurs de prise en charge. Il s'agit également d'obliger les parrains à informer le juge en charge des affaires des mineurs du changement de leur lieu de résidence et de leurs nouvelles adresses, pour lui permettre d'assurer un suivi approprié des enfants pris en charge.

En ce qui concerne les demandeurs de prise en charge résidant hors du Maroc, la circulaire du parquet général a appelé à veiller à ce que les motions nécessaires soient soumises dans le sens de préserver l'intérêt des enfants qui doivent être pris en charge à l'étranger, en particulier pour ceux qui demandent l'approbation des autorités pour l'accueil de l'enfant devant être pris en charge à l'étranger, conformément notamment aux dispositions de l'article 33 de la Convention de La Haye.

Dans ce contexte, la circulaire stipule également que les investigations

nécessaires doivent être menées sur l'éligibilité des demandeurs étrangers à prendre en charge un enfant abandonné dans le cadre du comité prévu par l'article 16 de la loi sur la prise en charge des enfants abandonnés, de manière à garantir l'intérêt de l'enfant. Elle stipule aussi de ne pas exiger des étrangers qui demandent une prise en charge provisoire une résidence régulière au Maroc comme condition de l'approbation de leurs demandes.

La circulaire a également appelé à assurer le suivi des cas de prise en charge à l'étranger, que ce soit par l'intermédiaire des consulats marocains concernés par les pays de résidence de l'enfant pris en charge, conformément à l'article 24 de la loi sur la prise en charge des enfants abandonnés, ou en activant les dispositions de l'article 32 de la Convention de La Haye susmentionnée si la résidence de l'enfant pris en charge se trouve dans l'un des Etats parties de la Convention.

Parmi ces dispositions figurent également l'activation des mesures de protection prévues par le Code de procédure pénale relatif à l'enfant en situation difficile et l'enfant victime, et de faire en sorte que l'enfant abandonné en bénéficie chaque fois que son intérêt l'exige, et d'activer les sanctions prévues par le Code pénal pour faire face à tout manquement aux devoirs légaux des parrains.

# Suspension des expulsions de migrants des Canaries vers le Maroc

Les expulsions vers le Maroc de ressortissants de ce pays arrivés clandestinement sur l'archipel espagnol des Canaries ont été suspendues depuis fin mars, a indiqué l'agence AFP en citant une source gouvernementale espagnole.

Ces vols sont interrompus depuis que Rabat a décidé le 30 mars de suspendre les liaisons aériennes avec l'Espagne et la France pour freiner la propagation du coronavirus.

Depuis que cette suspension a été décidée par les autorités marocaines, seul un vol, déjà planifié, est parti de l'île espagnole de Grande Canarie vers nos provinces sahariennes.

Selon la presse espagnole, jusqu'à 80 Marocains étaient expulsés chaque semaine par l'intermédiaire de ces vols menés depuis octobre avec l'aval de Bruxelles.

L'Espagne fait face depuis des mois à une explosion des arrivées de migrants sur l'archipel des Canaries.

En 2020, plus de 23.000 migrants y sont arrivés sur des embarcations de fortune, soit huit fois plus que l'année précédente.

Selon un rapport du Défenseur du peuple espagnol, 11.998 étaient de nationalité marocaine.

L'Espagne continue en revanche à renvoyer des migrants vers l'Algérie et la Mauritanie, selon la source gouvernementale espagnole.

Les rapatriements vers le Sénégal, où s'est rendu la semaine dernière le chef du gouvernement espagnol Pedro Sanchez pour une visite axée



sur l'immigration, sont eux gelés depuis 2018.

Les migrants atteignent les Canaries dans l'espoir de rejoindre l'Espagne continentale puis le reste de l'Europe mais le gouvernement espagnol les retient depuis plusieurs mois sur l'archipel dans l'attente de leur expulsion.

Cette politique a subi mercredi un revers en justice.

Un tribunal des Canaries a ainsi estimé, dans une décision consultée par l'AFP, que la police ne pouvait pas empêcher un migrant arrivé clandestinement de prendre un avion vers l'Espagne continentale s'il disposait

d'un passeport ou d'un document accédant sa demande d'asile.

Ce tribunal avait été saisi par un migrant à qui la police a refusé de laisser embarquer à bord d'un avion vers Barcelone en décembre.

Cette année, le nombre d'arrivées aux Canaries a continué de bondir au premier trimestre avec 3.436 migrants, contre 1.582 durant la même période de 2020, selon le gouvernement.

L'an dernier, 1.851 personnes ont perdu la vie sur cette dangereuse route migratoire entre les côtes du nord-ouest de l'Afrique et l'archipel espagnol, d'après l'ONG Caminando Fronteras.

## Signature d'une convention pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et l'Alliance pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap ont signé, jeudi à Rabat, une convention de partenariat et de coopération portant sur la protection et le renforcement des droits de cette catégorie. Signée par la présidente du CNDH Amina Bouayach, et la vice-présidente de l'Alliance Samia Amrani, la convention est destinée à jeter les bases d'une collaboration et d'une coordination plus étroites entre les deux parties, à travers l'élaboration et l'exécution de programmes et de projets conjoints.

La convention vise également la mise en place de mécanismes de coopération entre les deux parties, chacune dans ses domaines d'intervention, afin de développer des programmes d'action dans le domaine des droits des personnes en situation de handicap au Maroc, tout en accordant la priorité, dans un premier lieu, au renforcement du droit à la participation politique et l'intégration de la dimension du handicap dans les différents programmes de formation.

En vertu de cet accord, les deux parties œuvreront à la consécration du droit de la capacité juridique et la jouissance de toutes les personnes en situation de handicap de la liberté du choix et de la prise de décision, la promotion des droits des filles et des femmes en situation de handicap, notamment celles souffrant de handicap mental, le développement des mécanismes régionaux et locaux pour garantir le respect du droit à l'éducation et à l'enseignement inclusif et la consolidation du droit au travail décent et à la protection sociale des personnes en situation de handicap.

Dans une déclaration à la presse, Amina Bouayach a souligné que la signature de cette convention est une démarche supplémentaire du Conseil en vue de la mise en œuvre de sa stratégie relative à la promotion de la situation des personnes en situation de handicap, précisant qu'elle porte sur plusieurs axes, dont l'aspect législatif afin de faire adhérer d'autres acteurs non institutionnels à cette dynamique.

De son côté, Samia Amrani a relevé que cette convention permettra de travailler de concert sur l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap, en particulier en ce qui concerne les sujets d'actualité, à savoir la participation politique, la protection sociale et le droit à l'éducation inclusive.

Un comité de suivi a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention, avec pour mission de tracer les priorités et les orientations, approuver le programme d'action annuel et suivre son exécution et évaluer les actions entreprises.

## La question migratoire au centre d'une réunion à Madrid

Entretien entre Karima Benyaich et le secrétaire d'Etat espagnol aux migrations



L'ambassadrice du Maroc en Espagne, Karima Benyaich, a tenu, mercredi à Madrid, une réunion avec le nouveau secrétaire d'Etat espagnol aux migrations, Jesus Javier Perea, axée sur la question migra-

toire entre les deux pays.

Lors de cette réunion, elle a réaffirmé la volonté continue et l'entière disposition du Maroc à consolider et approfondir davantage la coopération migratoire avec l'Espagne dans tous ses

aspects, indique un communiqué de l'ambassade du Royaume à Madrid.

Les deux responsables ont passé en revue différentes questions d'intérêt commun telles que la migration circulaire, dans ses diverses composantes et la question migratoire dans son aspect global.

S'agissant de la migration circulaire, Karima Benyaich a souligné l'importance de l'élargir à d'autres secteurs tels que la santé ou l'hôtellerie.

Elle a mis à profit cette rencontre pour aborder avec le responsable espagnol les moyens à même d'offrir un meilleur accompagnement administratif aux étudiants marocains en Espagne.

Le responsable espagnol a, pour sa part, exprimé sa totale disposition et celle de son département à œuvrer davantage pour le renforcement de la coopération avec le Maroc et d'entretenir le contact permanent avec les autorités marocaines.



## Record de contaminations en Inde *Les JO à nouveau en question*



**L'**Inde a enregistré jeudi un nouveau record de contaminations au Covid-19, risquant de devenir un prochain épice de la pandémie qui menace encore la tenue des Jeux olympiques déjà reportés d'un an en 2020.

La Turquie a entamé vendredi un confinement strict dans les provinces les plus touchées par la maladie, et de nouvelles restrictions (couvre-feu étendu, horaires commerciaux limités) en Argentine dans l'agglomération de Buenos Aires.

Avec plus de 200.000 nouveaux cas de Covid-19 enregistrés au cours des dernières 24 heures, l'Inde, pays de 1,3 milliard d'habitants passé lundi au deuxième rang des pays le plus touchés dans le monde en nombre de cas devant le Brésil, voit le nombre de contaminations quotidiennes doublé depuis début avril.

Les médecins indiens s'inquiètent en particulier du nombre de patients âgés de moins de 45 ans, souffrant de symptômes plus graves que l'an dernier. "Nous voyons également des enfants de moins de 12 et 15 ans admis avec des symptômes", déclare à l'AFP Khusrav Bajan, consultant à l'hôpital national P.D. Hinduja de Bombay.

Cette flambée intervient alors que le pays peine à soutenir le

rythme de la vaccination en raison d'une pénurie de doses: seules 114 millions d'injections ont été administrées jusqu'à présent.

Au Japon, où la vaccination progresse à un rythme d'escargot (1,1 million d'habitants ont reçu une dose sur 126 millions), le numéro deux du principal parti au pouvoir a agité la possibilité d'une annulation des Jeux olympiques de Tokyo dont la cérémonie d'ouverture est censée se tenir dans moins de 100 jours. "Nous devons annuler (les Jeux, NDLR) sans hésiter si ce n'est plus possible" de les organiser, a déclaré Toshihiro Nikai, secrétaire général du Parti libéral-démocrate (PLD, conservateur). "Si les infections se répandent à cause des Jeux olympiques, je ne sais pas à quoi ils servent".

Même si d'autres officiels ont immédiatement minimisé ces propos, l'opinion publique japonaise se montre de plus en plus hostile à l'événement, inquiète d'une quatrième vague de contaminations.

La France, en pleine troisième vague, a enregistré jeudi 300 nouveaux décès, passant le seuil des 100.000 morts, ce qui fait douter d'une réouverture du pays à partir de la mi-mai. Plus de 5.900 malades du Covid-19 sont soignés dans des services de réanimation, au plus haut depuis le printemps 2020.

Et au moment où les premières 200.000 doses du vaccin Johnson &

Johnson viennent juste d'être livrées, l'annonce du fabricant américain de retarder son déploiement en Europe n'arrange pas les affaires de Paris.

Le laboratoire qui devait livrer 55 millions de doses à l'Union européenne au deuxième trimestre a annoncé mardi qu'il allait "retarder le déploiement" de son vaccin unidose après le signalement de caillots sanguins qui ont poussé les Etats-Unis à suspendre son utilisation.

Le régulateur européen, l'Agence européenne des médicaments (EMA), étudie ces cas et prévoit de s'exprimer la semaine prochaine.

Le duo américano-allemand Pfizer-BioNTech a en revanche annoncé l'accélération de ses livraisons à l'UE. Quelque 50 millions de ses doses initialement prévues au dernier trimestre seront livrées dès avril.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a aussi annoncé l'ouverture des négociations formelles avec le tandem pour commander 1,8 milliard de doses supplémentaires de vaccins dits de "2e génération", destinés à lutter contre les variants actuels et futurs du coronavirus.

La vaccination reste la principale arme contre le Covid-19 qui a fait au moins 2.974.651 morts dans le monde selon un bilan de l'AFP à partir de sources officielles jeudi.

Combien de doses par personne ? Pour la formule Pfizer, "une hypothèse vraisemblable est qu'une troisième dose sera probablement nécessaire, entre six mois et douze mois, et à partir de là, il y aura une vaccination à nouveau chaque année, mais tout cela doit être confirmé", a indiqué Albert Bourla, PDG du laboratoire américain, dans des déclarations rendues publiques jeudi par la chaîne CNBC.

De fortes inégalités subsistent à travers le globe pour la vaccination, poussant des lauréats du prix Nobel et d'anciens chefs d'Etat ou de gouvernement à appeler mercredi le président américain Joe Biden à se rallier à une proposition de levée temporaire des brevets sur les vaccins.

Une telle suspension est "une étape vitale et nécessaire pour mettre fin à la pandémie", estiment les quelques 170 signataires de la lettre ouverte, dont l'ancien président français François Hollande, l'ex-chef du gouvernement britannique Gordon Brown ou l'ancienne présidente du Liberia Ellen Johnson Sirleaf.

Autre initiative, le programme international Covax a lancé jeudi une campagne pour collecter 2 milliards de dollars supplémentaires afin de pouvoir réserver des doses de vaccins anti-Covid. Ce système permet aux 92 pays les plus pauvres

d'obtenir des doses de vaccins, grâce à des fonds réunis par des donateurs.

Le Japon va organiser en juin un sommet sur le financement du système Covax. Un total de 840 millions de doses de vaccins ont été livrées à au moins 205 territoires dans le monde, selon un décompte de l'AFP. Le système Covax a offert plus de 38 millions de doses à 113 pays.

Si grâce à la vaccination de sa population, le Royaume-Uni a pu rouvrir cette semaine en Angleterre ses terrasses de cafés et commerces non essentiels, le Cambodge est "au bord de la mort", a mis en garde jeudi le Premier ministre Hun Sen, exhortant la population à respecter le confinement instauré dans la capitale Phnom Penh.

A l'inverse, Israël entrevoit le bout du tunnel: le port du masque de protection anticoronavirus ne sera plus obligatoire à l'extérieur dans le pays à partir de dimanche, ont annoncé les autorités jeudi soir.

L'Etat hébreu avait été l'un des premiers pays au printemps 2020 à imposer le port du masque dans les lieux publics. La donne a changé ces dernières semaines grâce à une vaste campagne de vaccination ayant permis d'administrer les deux doses nécessaires du vaccin Pfizer/BioNTech à plus de la moitié (53%) de ses 9,3 millions d'habitants.

# Au moins huit morts dans une fusillade à Indianapolis

Une fusillade a fait au moins huit morts et plusieurs blessés tard jeudi à Indianapolis, dans le centre des Etats-Unis, et un tireur présumé se serait donné la mort, a annoncé la police.

Toutes les victimes ont été retrouvées dans un centre du groupe de transport de lettres et colis FedEx près de l'aéroport international de la ville, a déclaré aux journalistes un porte-parole de la police, Genae Cook, précisant que les policiers étaient intervenus vers 23H00 locales (03H00 GMT).

Huit personnes avec des blessures par balle ont été retrouvées mortes sur le site et plusieurs autres hospitalisées. Parmi les blessés, dont elle n'a pas indiqué le nombre total, quatre personnes touchées par balles, dont l'une dans un état critique, ont été transportées en ambulance et trois autres atteintes d'autres types de blessures tandis que deux ont été traités sur place. "C'est une tragédie", a-t-elle ajouté. Nombre des policiers intervenus "tentent de faire face parce que c'est une vision que personne ne devrait jamais avoir à affronter".

La police estime que le tireur présumé s'est suicidé et pour les autorités il n'y a plus de menace pour la sécurité publique mais la collecte d'informations et l'identification des victimes se poursuit.

Un homme travaillant sur le site a raconté à la télévision locale WISH-TV avoir vu une personne tirer à l'arme automatique et entendu plus de dix tirs qu'il a d'abord pris pour des bruits provenant d'un moteur. "J'ai vu un homme avec une sorte de pistolet mitrailleur, une arme automatique, et il tirait en plein air", a dit Jeremiah Miller. "Je me suis baissé immédiatement et j'avais peur".

FedEx a confirmé dans un communiqué une fusillade sur son site et souligné que le groupe coopérait avec les autorités. "Nous



avons connaissance de la fusillade tragique sur notre installation au sol près de l'aéroport d'Indianapolis", a affirmé le communiqué de FedEx. "La sécurité est notre priorité absolue et nos pensées vont à tous ceux qui ont été touchés".

Le site emploie plus de 4.000 personnes selon des médias.

Un autre employé du site témoin de la scène, Timothy Boillat, a expliqué à WISH-TV avoir vu une trentaine de voitures de police arriver sur place alors que la fusillade s'achevait. "Après avoir entendu les tirs, j'ai vu un corps par terre", a-t-il dit. "Par chance, j'étais suffisamment loin, il (le tireur) ne m'a pas

vu".

Des images vidéo ont montré le périmètre de sécurité installé par la police autour du site de la fusillade, laquelle fait suite à une série d'incidents similaires ces dernières semaines.

Les fusillades sont un fléau récurrent aux Etats-Unis, relançant régulièrement le débat sur la prolifération des armes à feu dans le pays.

Le 9 avril, une personne avait été tuée et plusieurs autres blessées dans un magasin d'ameublement au Texas, quelques heures après la présentation par le président Joe Biden d'un plan limité pour lutter contre

la violence par armes à feu.

Le 31 mars, quatre personnes, dont un enfant de neuf ans, avaient été tuées près de Los Angeles, une fusillade survenue après deux autres tueries qui ont fait 18 morts en mars, en particulier huit personnes dont six femmes asiatiques dans des salons de massage d'Atlanta en Géorgie.

Les armes à feu ont fait plus de 43.000 morts, suicides inclus, aux Etats-Unis en 2020, selon le site Gun Violence Archive qui a dénombré 611 "fusillades de masse" - au moins quatre victimes - en 2020 contre 417 l'année précédente.

Depuis le 1er janvier, plus de

11.000 personnes ont déjà été tuées par une arme à feu. "La violence par arme à feu dans ce pays est une épidémie, c'est une honte internationale", avait fustigé M. Biden le 8 avril en dévoilant des mesures ciblées pour lutter contre la prolifération des armes à feu aux Etats-Unis.

Des mesures d'une portée réduite en raison de la difficulté à faire adopter au Congrès des mesures plus audacieuses au regard de la très courte majorité parlementaire démocrate.

Des républicains avaient aussitôt dénoncé les projets présidentiels. De nombreux Américains restent très attachés à leurs armes.

## Le Kremlin juge "positif" que Biden, comme Poutine, souhaite renforcer le dialogue



Le Kremlin a jugé positif vendredi que le président américain souhaite, comme Vladimir Poutine, le dialogue, Joe Biden ayant appelé la veille à la "désescalade". "Le président Poutine a (le premier) parlé de la nécessité de normaliser les relations et d'une désescalade. Il en parle de manière consistante", a dit le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. "C'est donc positif que les points de vue des deux chefs d'Etat coïncident", a-t-il ajouté.

Le Kremlin a aussi, sans sur-

prise, dénoncé les sanctions américaines "inacceptables" annoncées la veille.

L'administration du président des Etats-Unis a rendu publique vendredi une vague de sanctions visant la Russie en riposte à une série d'actes imputés à Moscou, dont une cyberattaque géante et des ingérences dans les élections américaines de novembre.

Depuis son arrivée au pouvoir, Joe Biden promettait d'être nettement plus ferme que son prédécesseur Donald Trump, accusé de complaisance à l'égard du maître du Kremlin. Il est allé

jusqu'à qualifier Vladimir Poutine de "tueur".

Mais il a aussi proposé en début de semaine au président russe un sommet en terrain neutre. "Le moment de la désescalade est venu", a-t-il dit jeudi.

L'idée d'une telle rencontre a été bien accueillie à Moscou, M. Peskov revendiquant même que Vladimir Poutine avait le premier proposé un dialogue approfondi.

Il faisait référence à une invitation en mars à un dialogue en ligne public et en direct, après que Joe Biden eut qualifié de le président russe de "tueur".

# Affaire du mineur violé dans un commissariat à Alger

## Les avocats dénoncent une amplification du dossier

Le collectif d'avocats de cinq activistes du Hirak détenus dans l'affaire du mineur Saïd Chetouane, qui a avait déclaré avoir été violé dans un commissariat de police à Alger, a dénoncé une "amplification" du dossier par le procureur général.

Lors d'une conférence de presse, les avocats des cinq activistes du Hirak, sous mandat de dépôt depuis le 8 avril, ont dénoncé "une amplification du dossier par le procureur général auprès de la Cour d'Alger et des médias".

Selon les avocats Abdallah Hebou, Yamina Allili et Nassima Rezzagui, "le Procureur général a affirmé que les prévenus étaient des repris de justice. C'est très grave, car Mohamed Tadjadit et ses amis ont fait auparavant de la prison non pas pour des faits de délinquance, mais pour avoir participé au Hirak populaire". "Ce sont des condamnés politiques", ont-ils insisté.

Pour rappel, le tribunal de Sidi M'hamed à Alger a placé, le 8 avril, ces cinq activistes du Hirak arrêtés dans le cadre de l'affaire d'un mineur de 15 ans, qui a accusé des policiers de lui avoir fait subir des sévices après son interpellation lors d'une tentative de marche, samedi 3 avril à Alger.

Il s'agit des Mohamed Tadjadit, surnommé "poète du Hirak" et



plusieurs fois détenu, Malik Riahi, également ancien détenu, Tarik Debachi, Soheib Debaghi et Noureddine Khimoud. Les cinq activistes ont été arrêtés les 4 et 5 avril, après l'éclatement de l'affaire du mineur.

Pour Me Abdallah Hebou, "la simultanéité de la conférence de presse du procureur général et de la présentation de ces jeunes de-

vant le juge d'instruction n'était pas innocente". "Il y a comme une volonté de peser sur le dossier. C'est un précédent grave", dénonce-t-il.

Le collectif d'avocat de ces détenus a apporté, au passage, un démenti concernant les allégations de certaines chaînes de télévision privées qui ont accusé ces jeunes activistes "d'ouverture d'un lieu de

débauche".

L'affaire du mineur, qui a déclaré à sa libération qu'il était victime de viol lors de sa garde à vue à Alger avait suscité une large indignation chez l'opinion publique et les défenseurs des droits de l'Homme.

Dans un communiqué rendu public le 4 avril, Amnesty International avait réclamé l'ouverture de

enquête sur cette affaire. "Amnesty International appelle à l'ouverture d'une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de violence sexuelle dont aurait été victime ce mineur dans un commissariat de police à Alger, le 3 avril 2021, suite à son arrestation après une manifestation pacifique", peut-on lire dans le communiqué de cette

# Le gouvernement pakistanais ordonne le blocage temporaire des réseaux sociaux



Le gouvernement pakistanais a ordonné le blocage des réseaux sociaux et des applications de messagerie instantanée dans le pays pour quelques heures vendredi, jour de la prière hebdomadaire qui donne lieu à des

rassemblements, après plusieurs jours de violentes manifestations anti-françaises.

Dans une notification envoyée à l'Autorité des télécommunications pakistanaises (PTA), le ministère de l'Intérieur réclame qu'elle impose un

"blocage complet" de Twitter, Facebook, WhatsApp, YouTube et Telegram jusqu'à 15h00 locales (11h00 GMT).

Le ministère n'a donné aucune raison à cette interdiction. Mais elle intervient au lendemain de la re-

commandation faite aux ressortissants et aux entreprises françaises, par l'ambassade de France au Pakistan, de quitter temporairement le pays, en raison des "menaces sérieuses" qui y pèsent sur les intérêts français.

Cette annonce faisait suite à plusieurs jours de violentes manifestations à Lahore (est) et Karachi (sud), les deux plus grandes villes pakistanaises, ainsi que dans la capitale Islamabad (nord), à l'instigation d'un parti islamiste radical, le Tehreek-e-Labbaik Pakistan (TLP), pour réclamer l'expulsion de l'ambassadeur de France.

Les partis politiques utilisent fréquemment les réseaux sociaux pour mobiliser leurs militants. Les autorités pouvaient craindre que le TLP n'utilise la prière du vendredi, qui attire de larges foules dans les mosquées, pour attiser le mécontentement de ses partisans.

Les partisans du TLP ont réagi avec colère à l'arrestation lundi à Lahore de leur chef Saad Rizvi, quelques heures après qu'il eut appelé à une marche le 20 avril à Islamabad pour réclamer l'expulsion de

l'ambassadeur français.

Le sentiment antifrançais est exacerbé au Pakistan depuis que le président Emmanuel Macron a défendu le droit à la caricature au nom de la liberté d'expression, au cours de l'hommage rendu à un enseignant tué le 16 octobre après avoir montré des dessins satiriques à sa classe, dans la foulée de la republication de représentations du prophète Mahomet par l'hebdomadaire Charlie Hebdo.

Le gouvernement du Premier ministre Imran Khan a tenté en vain pendant plusieurs années de contrôler le TLP, qui a à plusieurs reprises bloqué de larges parties du pays. Mais il a annoncé mercredi que ce parti extrémiste serait désormais interdit, le qualifiant de groupe terroriste.

La sécurité a été renforcée auprès de l'ambassade de France à Islamabad, avait constaté jeudi un journaliste de l'AFP. Des conteneurs maritimes ont été ajoutés le long du mur extérieur de l'enceinte pour en protéger l'accès et des Rangers, une force paramilitaire pakistanaise, ont été déployés à proximité.

# Libé Ramadan



## Nouria Newman, la fille avec le bateau bizarre

**S**on gros kayak sur l'épaule, Nouria Newman parcourt le monde pour "aller là où personne ne va". Elle voyage via des rapides et cours d'eau improbables pour vivre de belles histoires faites de rencontres qu'elle partage mais sans excès.

"Quand on me demande ce que je fais, des fois je dis que je fais de la luge!", plaisante cette petite brune aux yeux clairs lors d'un entretien avec l'AFP. "Dans les pays où les gens sont un peu méfiants parce qu'on est un étranger, vu qu'on est si bizarre, on n'est plus un touriste, on est la fille avec le truc bizarre. C'est un super passeport pour voyager!"

Nouria Newman est une kayakiste extrême, de la trempe de celles et ceux qui paient pour explorer et s'offrir des montées d'adrénaline dans les descentes d'eau les plus vertigineuses. Quelques secondes de plaisir intense pour des semaines de préparation.

"En expédition, les journées, c'est huit à douze heures. On est très rarement tout le temps dans le kayak, comme on ne connaît pas les rapides, on est obligé de sortir, d'aller voir à pieds, repérer, mettre en place la sécurité. Ça m'est arrivé de mettre douze heures sur une première

descente pour faire 700 mètres", souligne la double championne du monde de kayak (extrême en 2013 et slalom en 2014), initiée au kayak quand elle avait 5 ans en suivant son père anglais.

La Savoyarde, qui refusait petite de parler anglais pour ne pas être "la fille de l'Anglais en Savoie", a très vite su s'exprimer brillamment sur son drôle de bateau. Et ce qui l'a le plus emballée, ce sont les



On a la chance de pouvoir voyager de manière unique, on a de belles histoires à raconter et c'est le plus intéressant

longues expéditions en terre inconnue, qu'elle ne fait presque jamais seule mais avec d'autres kayakistes.

"On a la chance de pouvoir voyager de manière unique, on a de belles histoires à raconter et c'est le plus intéressant", explique la diplômée de Sciences Po, sans cesse sur le fil cependant.

"Quand tu rencontres quelqu'un, t'as pas envie de lui mettre une caméra sous le nez directement, tu veux profiter du moment, parler avec cette personne sans nécessairement partager. Ne pas gâcher ce moment-là", confie la sportive, dont le dernier film tourné en Islande vient de sortir.

Ce documentaire de 20 minutes a été réalisé "avec les moyens du bord", pour "prendre le contrepiéd" des vidéos livrant "des images à grand renfort de techniciens et de matos", prévient la baroudeuse. Car c'est là aussi sa signature: Nouria Newman prend la vie à contre-courant.

"De plus en plus, les gens ont une liste de rivières qu'ils veulent faire et c'est la course. Il faut toujours en faire plus et moi ça me gêne, je ne peux plus partir avec des gens qui sont trop centrés sur l'image, la photo d'action à faire à tel en-

droit. Parce qu'il n'y a plus ni temps ni place pour créer du lien", déplore cette femme de 29 ans, choquée lors d'une expédition au Tibet.

"Je ne me suis jamais sentie aussi mal dans un pays. T'es constamment surveillé, tu ne peux rien faire. Les gens avec qui tu voyages dans ces pays-là postent sur leurs réseaux sociaux: +Super voyage, on a fait du super kayak+. Mais d'où on a fait du super kayak? Oui, on voit de belles choses mais elles ne sont pas si belles", souffle-t-elle.

"On est aussi témoins de catastrophes sociales, environnementales. C'est des Chinois qui construisent un barrage dans une zone trop proche d'un volcan en Equateur avec un gouvernement qui a été corrompu et une dette à rembourser pendant plus de cinquante ans avec des taux d'intérêt horribles. Alors des fois c'est moche".

Porter et dormir dans son kayak au pied d'un glacier ou au fond d'une gorge, partager avec les populations locales, vivre un tant soit peu de sa passion sans que ça ne devienne à jamais son travail: telle est la vie de Nouria Newman.

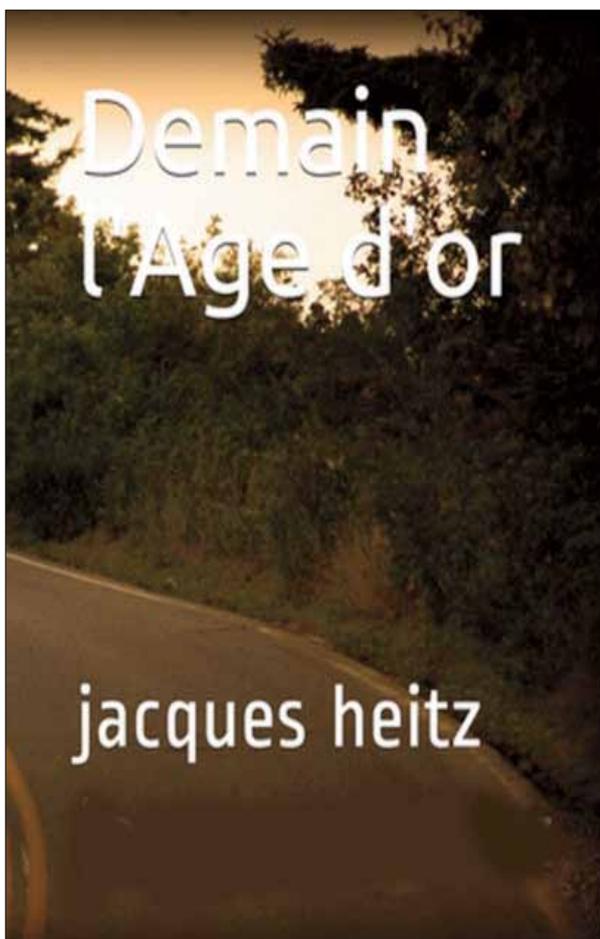
## Le livre

Agité, perturbé, je n'ose entrer tout de suite. Il faut que je réfléchisse. Je descends vers «la plus belle place du monde» selon Cocteau. Dans les petites rues avoisinantes, partout des fast-foods, des restaurants thaïs, grecs, indiens, italiens, chinois, rendent encore plus dérisoires les querelles de clocher entre Flamands et Wallons. Cette place, si familière, m'éblouit toujours par son architecture, l'éléance gothique de la tour de l'Hôtel de Ville. J'entre dans un établissement, m'installe bien au chaud près du feu de bois, commande un café-filtre.

Pétrus espionné ? Le sait-il ? Faut-il le lui dire, lui téléphoner ? L'homme qui le suit est peut-être un policier censé le protéger ? Sa vie serait donc menacée ? Que n'a-t-on pas dit à son sujet ! Les vieilles rumeurs sur mon ami resurgissent à mon esprit.

Depuis que je le connais (en sixième à l'Athénée Quentin Metsys de Bruges) j'ai constaté chez mon ami deux anomalies. D'abord c'est un homme pacifique, un non-violent par nature, libre des peurs et des complexes qui rendent les hommes agressifs. Ensuite il a manifesté très tôt des dons exceptionnels pour les études. Une mémoire presque absolue, une faculté de concentration qui lui permet de se passionner quinze heures de suite sur un sujet. Très tôt il s'est mis en quête d'un Age d'Or de l'humanité. Folie, me direz-vous, folie ! Ou naïveté ? Manque d'information ? Un homme qui connaît dix langues et a accédé au plus haut niveau de la culture peut-il être naïf à ce point ? On sait que les génies ont de ces bizarreries mais là il exagère... Pourtant, si nous suivons son cheminement, nous nous apercevons que cette quête du Graal est précisément ce qui l'a mené à la découverte fantastique qu'il est en train de faire.

Nous étions dans la même classe. Nous avons étudié ensemble le latin puis le grec à partir de la quatrième. Pétrus a continué son chemin vers l'est de la Méditerranée, s'est plongé dans l'étude de la Crète ancienne où il a cru voir des traces, mais oui, d'un possible Age d'Or. Ces palais sans remparts, sans défense, ces représentations pacifiques de danseurs, de musiciens, d'acrobates, de femmes, de déesses-mères... Quel contraste avec ce qu'il étudiera ensuite : la Mésopotamie, Sumer, Babylone dont il deviendra un éminent spécialiste. Là, entre Tigre et Euphrate, il est surtout question de guerres, rivalités, invasions, dieux redoutables. Tout jeune archéologue, il part sur un champ de fouilles en Irak alors sous la férule de Saddam Hussein. Il sera rapatrié avec ses collègues quelques mois plus tard, juste avant que se



déclenche la guerre du Golfe. Bush 1er, ancien directeur de la CIA, vint sauver les puits de pétrole du Koweït, laissa en place le dictateur et expérimenta de nouveaux joujoux comme les obus à uranium appauvri sur les populations locales, appauvries elles aussi et non sans quelques dommages collatéraux sur les soldats américains. Ce que Pétrus avait dénoncé à l'époque dans un article de journal qui avait suscité la polémique.

Nommé professeur à Bruxelles, conférencier à Louvain, il entama une carrière d'enseignant charismatique. Lors des séminaires ouverts au public, le département d'archéologie et d'histoire de l'art connaissait la foule des grands jours. L'amphithéâtre se révélait trop petit, les gens s'entassaient dans les travées pour écouter mon passionnant ami évoquer Sumer, Babylone ou l'Assyrie, un succès de popularité fort peu goûté de revêches collègues faisant cours eux devant un auditoire clairsemé et des étudiants baillant d'ennui. Des rumeurs coururent (lancées par eux peut-être). Si Pétrus était en Irak juste avant l'invasion du Koweït, ce n'était pas que par amour de l'archéologie, on insinua sans oser le dire clairement que cet en-

seignant comblé et si populaire pouvait bien appartenir à un service secret.

Mon pacifique ami ne répondit pas aux attaques, ce qui alimenta d'autres rumeurs. Il se souciait d'autant moins de ce que l'on disait de lui qu'il venait de découvrir la civilisation de l'Indus. Elle le fascinait à tel point qu'il m'en parlait intarissablement. Une culture ultraraffinée 3000 ans avant Jésus-Christ ! Une urbanisation stupéfiante, Olivier ! Des rues qui se coupaient à angle droit comme à Manhattan ! Un système perfectionné d'égouts et de ventilation des greniers à blé ! Chauffage central, salle de bains et wc à syphon dans la plupart des maisons ! Et des indices inconnus partout ailleurs d'une relative égalité. Pas de gigantesques temples, pyramides, ziggurats ou palais à la gloire de dieux ou de rois. Pas de signes guerriers mais des déesses de la fécondité, des danseuses, des femmes parées de bijoux, des femmes à l'enfant, un roi-prêtre, des animaux. Et on en sait si peu, Olivier, sur cette civilisation. Leur écriture n'est pas déchiffrée. Tout cela laisse la place aux rêveries, aux hypothèses alors qu'avec la Mésopotamie, tout est dit, écrit, j'en ai fait le tour.

Et voilà comment un sumérologue dont les travaux faisaient autorité de New York à Berlin abandonna au faite de sa carrière l'université, renonça à tous ses avantages et à un salaire confortable, obtint une bourse d'une fondation et partit à Londres étudier la civilisation de l'Indus. Plusieurs médias affirmèrent que Pétrus van Ruysbroek avait été contraint de quitter notre pays, blessé par les calomnies et les rumeurs.

A Londres, il étudia le sanscrit, l'urdu (la langue officielle du Pakistan), les langues dravidiennes du Sud de l'Inde. Un travail gigantesque concevable seulement pour un esprit comme le sien, avec sa mémoire phénoménale et son pouvoir de concentration. Un jeu pour lui. Comme d'autres jouent aux mots croisés, lui jouait aux langues croisées. Mais l'écriture de l'Indus garda son mystère car on ne disposait d'aucun texte bilingue, d'aucune inscription dépassant quelques signes.

Ce fut à la bibliothèque du British Museum où Pétrus passait ses journées qu'eut lieu le plus beau coup de foudre de l'histoire de cette vénérable institution. Roya était -et est toujours- d'une beauté assez resplendissante pour provoquer une durable commotion chez tout homme normalement constitué. Indienne du Sud, archéologue elle aussi. Ils se marièrent à Bruges et de leur amour ne tarda pas à naître une petite fille, Shanti (paix en sanscrit) qu'ils emmenaient partout avec eux.

Le couple voyageur installa ses pénates une partie de l'année à Nessaraq au Pakistan où venaient de débiter des fouilles archéologiques d'importance. Deux ans plus tard, Bush II junior entreprit d'envahir l'Afghanistan coupable d'abriter le mythique Ben Laden issu tout comme lui de la CIA et d'une dynastie prospère de pétroliers. Or juste avant le rapatriement des archéologues européens, coup de théâtre, apothéose, aboutissement inespéré de ses recherches, Pétrus exhuma des sables du désert le trésor inestimable convoité par tous les spécialistes : une stèle bilingue ! Enfin ! Gravée de deux unicorns (bouquetins vus de profil). Et le texte était en sumérien et proto-indien ! Il avait trouvé sa pierre de Rosette. Cette stèle allait faire de lui le Champollion de l'Indus.

(A suivre)

## Santé et bien-être

## Six conseils pour jeûner sans danger pour la santé

**Peut-on se faire vacciner contre la Covid-19 pendant le ramadan ? Comment faire pour suivre ce mois de jeûne sans risques pour la santé ? Les conseils de l'Organisation mondiale de la santé pour passer un bon ramadan.**

Durant le mois de ramadan, les musulmans du monde entier doivent jeûner pendant la journée. Un moment éprouvant pour le corps et l'esprit, même si les températures sont encore clémentes. Que manger à l'Iftar (repas du soir) et au S'hour (repas de l'aube) ? Voici les principales recommandations pour que ce mois de jeûne soit le moins éprouvant possible pour le corps.

Le ramadan est cette année bien différent pour tous ceux qui le respectent puisque, pour ce qui concerne les rassemblements, le couvre-feu à 20h doit être respecté (il n'y aura donc pas de prières nocturnes dans les mosquées).

A noter que des médecins spécialistes ont précisé, à l'attention des fidèles qui souhaitent se faire vacciner contre la Covid-19, que "l'injection" d'un vaccin anti-Covid "n'invalide pas le jeûne" car elle n'est pas considérée comme "nutritive".

**L'importance de bien s'hydrater**

L'hydratation doit être le mot d'ordre de cette période de ramadan. Dès la rupture du jeûne, les fidèles doivent boire en grande quantité. On ne doit pas non plus oublier de s'hydrater juste avant la reprise du jeûne. Mais quelles boissons privilégier ?

- eau à volonté ;
- soupes, bouillon (type chorba et autres soupes traditionnelles) ;
- infusions, tisanes...

Vous pouvez également consommer des boissons chaudes type café ou thé mais mieux vaut ne pas trop en consommer le soir, cela pourrait perturber le sommeil. Enfin, les boissons de type soda ou jus de fruits sont à consommer avec modération, étant très - trop - sucrées. On les réserve à la



rupture du jeûne pour refaire le plein d'énergie.

**Une alimentation saine****Que manger à l'Iftar ?**

L'Iftar est le repas de la rupture du jeûne. Il vaut mieux privilégier une alimentation saine lors de la rupture du jeûne et ne pas se jeter sur les pâtisseries et sucreries qui, même en grande quantité, ne combleront pas la faim et perturberont l'organisme. Voici ce qu'il faut manger pour rompre le jeûne :

Boissons pour l'hydratation

Dattes, figes ou autres fruits sucrés pour refaire le plein de glucose et de fibres et fournir de l'énergie rapidement à l'organisme. On peut éventuellement boire des jus de fruits. Pain, céréales, semoule pour "caler" et tenir jusqu'au prochain repas.

La rupture du jeûne ne doit pas être synonyme de repas trop copieux. Non seulement un repas abondant perturberait l'organisme, mais en plus cela pourrait favoriser les troubles du sommeil. Néanmoins, il est conseillé de prendre un autre repas avant de dormir, que l'on essaiera de garder le plus

équilibré possible.

**Que manger pour le S'hour ?**

Avant de repartir pour une journée de jeûne, il est recommandé de consommer des fruits pour l'apport en vitamines et surtout des sucres lents tels que de la semoule et des céréales complètes pour tenir tout au long de la journée. Consommer des protéines (œufs, poissons, viandes) et des fibres (pain complet, flocons d'avoine, fruits avec la peau) est également essentiel pour fournir à l'organisme de quoi tenir une journée sans boire ni manger.

**Ramadan : se prémunir de la chaleur**

Même si pour l'instant, les températures sont "en dessous des normales de saison" comme disent les météorologues, il est généralement conseillé d'éviter la chaleur durant le mois de ramadan. Si les températures se mettent à grimper avant la fin du mois de jeûne, chacun devra privilégier les pièces fraîches à l'intérieur et l'ombre à l'extérieur pour ne pas s'affaiblir trop rapidement.

**Ramadan : les personnes à risque**

Les personnes qui souffrent de diabète sont invitées à suivre régulièrement leur taux de glycémie, à s'hydrater en abondance et à fuir les sucreries pour réduire les risques sanitaires liés à cette période de jeûne.

Les personnes fragiles souhaitant faire le ramadan, à savoir les femmes enceintes, les personnes âgées ou encore les patients atteints d'hypertension ou d'asthme, sont appelées à consulter leur médecin traitant dès le moindre signe anormal. Pour une plus grande sécurité, il est recommandé de se rendre chez son médecin avant et après le ramadan.

**Ramadan : peu ou pas de sport**

Même si le jeûne n'a aucune conséquence majeure sur la santé des fidèles, il est important de réduire au maximum les efforts physiques. Les sportifs doivent notamment faire très attention à ne pas se surpasser durant ce mois sacré.

## Recettes

## Roulés de flamenkuche

1 pâte à flamenkuche ou une pâte à pizza rectangulaire

- 1 gros oignon
- 150 g de dinde fumée
- 3 càs de crème épaisse
- Huile d'olive
- Sel

Préparation :

Dérouler la pâte sur un papier cuisson. Si vous utilisez de la pâte à pizza, l'aplatir un peu à l'aide du rouleau à pâtisserie.

Étaler la crème fraîche sur la pâte, saler.

Émincer finement l'oignon et le répartir sur la pâte.

Parsemer la dinde fumée et mettre un filet d'huile d'olive.

Enrouler la pâte sur elle-même et l'envelopper dans le papier cuisson ou un film alimentaire.

La mettre au congélateur 30 minutes. Chauffer le four à 220°C.

Couper des rondelles encore bien froides et les répartir sur une plaque allant au four munie d'un papier cuisson.

Cuire 15 minutes.



# Art & culture

## Un sculpteur et les héritiers d'Hergé s'affrontent sur "l'originalité" de Tintin

Tintin est-il une oeuvre originale d'Hergé ? Défenseurs d'un sculpteur de bustes inspirés de l'intrépide journaliste et ayants droit du dessinateur belge poursuivant l'artiste pour contrefaçon se sont affrontés sur cette question jeudi au tribunal de Marseille. "Si on me condamne alors on condamne la liberté d'expression et de création", a estimé à l'issue de l'audience le sculpteur Christophe Tixier, alias Peppone, qui connaît la décision du tribunal civil le 17 juin.

Le presque quinquagénaire, installé à Aix-en-Provence, se voit reprocher par la veuve du dessinateur de bandes dessinées Fanny Vlamynck, légataire universelle d'Hergé, et la SA Moulinsart, dirigée par son second époux Nick Rodwell, la réalisation de quelque 90 bustes du journaliste à la houppette. La société, qui avait été déboutée de son action au pénal par le tribunal correctionnel en mai 2018, réclame cette fois-ci au civil quelque 200.000 euros de dommages et intérêts à l'artiste et la restitution de ses sculptures réalisées en

résine et couvertes de planches de bandes dessinées.

Pour Me Antoine Jacquemart, avocat de la SA Moulinsart, la contrefaçon est "patente" et la partie adverse qui a tenté d'instiller le doute sur la paternité de Tintin "confond originalité et nouveauté".

En effet, prétendre comme les défenseurs de Peppone qu'Hergé n'aurait pas créé le personnage de Tintin, mais que son véritable créateur serait l'illustrateur Benjamin Rabier qui, dans un album de 1898 raconte les histoires de "Tintin-Lutin", un personnage vêtu d'un pantalon de golf et d'une houppette, est faux, fait valoir l'avocat. "Le look adolescent de Rabier n'a nullement été repris par Hergé", ajoute-t-il.

De même, la fusée de l'album "Objectif lune" également sculptée par Christophe Tixier comme lui reproche Moulinsart est bien une création originale de l'auteur de BD belge et la défense de Peppone ne peuvent soutenir que ce dernier ne fait que re-

prendre la fusée allemande "V2" elle aussi quadrillée, estime l'avocat. "L'oeuvre ne devrait pas être considérée comme originale car elle a été inspirée? Cela reviendrait à ne pas reconnaître l'oeuvre des Beatles car ils se sont inspirés de Chuck Berry", a plaidé Me Jacquemart.

Les avocats de M. Tixier, Me Delphine Côté et Kamila Crisan, ont pour leur part souligné "la démarche parodique" de leur client afin "de ne créer aucun risque d'assimilation entre les objets dérivés vendus par la SA Moulinsart et les oeuvres qu'il réalise". Preuve de cette parodie, selon elles, certaines des sculptures qui s'inscrivent dans le courant du "Pop art", représentent Tintin avec une moustache d'Hitler afin de "tailler" le comportement de la SA Moulinsart, connue pour protéger jalousement ses droits d'auteur et sont accompagnées d'un texte critiquant l'attitude des héritiers d'Hergé. "Un message diffamant et dégradant", a dénoncé l'avocat de la société. "Dans l'art, chaque artiste apporte sa pierre à

un édifice", a déclaré à l'issue de l'audience Christophe Tixier. "Personne ne dit que Picasso a plagié l'art africain?". En mai 2019, Pascal Somon, dessinateur français, avait été condamné à dix mois d'emprisonnement avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve pour avoir contrefait des oeuvres d'Hergé. Il avait aussi été contraint de verser 32.000 euros de dommages et intérêts à la société belge et à Fanny Vlamynck, détentrice des droits depuis la mort d'Hergé en 1983.

En 2011, un restaurateur belge avait été sommé par Moulinsart de retirer de sa vitrine des objets inspirés par l'univers de Tintin. Le 10 mai, la justice française rendra un jugement dans une affaire où Moulinsart a attaqué l'artiste breton Xavier Marabout, accusé de contrefaçon et d'atteinte au droit moral d'Hergé pour avoir mêlé Tintin - sans l'accord des ayants droit - à l'univers du peintre américain Edward Hopper en s'interrogeant sur les amours du personnage de BD.



## "Raya", "Godzilla vs Kong": les sorties directes sur petit écran se multiplient

Deux grosses productions américaines, le dernier Disney "Raya et le dernier dragon" ainsi que le blockbuster "Godzilla vs. Kong", ont annoncé jeudi leur sortie directe sur petit écran, renonçant à attendre la réouverture des salles en France.

Ces films à gros potentiel rejoignent la cohorte de plus en plus fournie des films américains qui font une croix une sortie inédite à la réouverture, pour aller directement en ligne.

Côté Disney, le film d'animation "Raya et le dernier dragon" sera mis en ligne "pour tous les abonnés" de la plateforme maison, Disney Plus, "dès le 4 juin".

L'empire du divertissement avait déjà ouvert la voie lors du deuxième confinement, réservant "Soul", des studios Pixar, à sa plateforme payante alors en plein lancement en France, à Noël 2020.

Sorti en mars aux Etats-Unis, "Raya et le dernier dragon" se déroule dans un univers imaginaire inspiré par différents pays d'Asie du Sud-Est, où une jeune princesse

doit trouver le dragon qui pourra réunifier les royaumes, profondément divisés.

"Godzilla vs. Kong" d'Adam Wingard, film à très grand spectacle qui montre la lutte homérique entre deux monstres, et aligne une brochette d'acteurs, de Kyle Chandler à Millie Bobby Brown, sera quant à lui disponible à l'achat digital le 22 avril sur une ribambelle de plateformes (Apple TV, Amazon, FilmoTV, YouTube...).

Sorti en salle et sur une plateforme américaine fin mars aux Etats-Unis, le film a déjà rapporté des profits records pour ces temps de pandémie, avec 338 millions de dollars au box office, selon la base de données professionnelle IMDb-Pro.

Son distributeur, Warner, avait déjà fait sortir en ligne une autre très grosse production taillée pour le cinéma, "Wonder Woman 1984". Il a précisé jeudi soir ne pas forcément s'interdire, en fonction de la date de réouverture des cinémas français, une sortie postérieure sur grand écran pour "Godzilla".



## Qui est Frank Grillo, le nouveau monsieur muscles de Hollywood ?



Mâchoire carrée, verbe court, corps musculeux, c'est sûr, Frank Grillo déménage ! Passionné de boxe et expert en arts martiaux, le comédien américain commence assez logiquement sa carrière dans des rôles musclés, dans des séries comme *The Shield* ou *New York Unité Spéciale*. S'en suivent quelques apparitions dans *Minority Report* (2002), *Le Prix de la loyauté* (2008) ou *Warrior* (2011), de même que d'autres séries, comme *Prison Break*.

Mais c'est bien grâce à la saga *American Nightmare* (*The Purge* en VO) que la popularité de Frank

Grillo explose. Dans *American Nightmare 2* (2014), il campe le héros, un flic hanté par la disparition de son enfant, bien décidé à profiter de la purge pour venger son fils. Fait rare dans cette série de productions horribles, son personnage, charismatique, revient dans *American Nightmare 3* (2016), où il est chargé de protéger une sénatrice opposée à cette nuit où toute forme de violence est autorisée. Produit par Jason Blum, les films sont des cartons ultra-rentables. Depuis, Frank Grillo a incarné le méchant Crossbones dans *Captain America: le soldat de l'hiver* (2014) et *Captain America: Civil War* (2016) et

présenté la série documentaire *Fightworld*, sur Netflix. Celui qui, depuis un certain temps, enchaînait les séries B d'action, campe un nouveau personnage à hauteur de son tour de bras, en la personne du Général Rye qui, aux côtés de Bruce Willis, met la grosse pâte à des *Aliens* dans le film d'action SF *Cosmic Sin* (disponible dès à présent sur Netflix). L'acteur de 57 ans (qui ne les fait vraiment pas), tient aussi le premier rôle du très "badass" *Boss Level*, où son personnage, bloqué dans une boucle temporelle, doit échapper chaque jour à une horde d'assassins venus le liquider (disponible en VOD).

### Bouillon culture

## Gilbert Rozon

Une actrice poursuit au civil l'ancien magnat de l'humour québécois Gilbert Rozon, ex-juré de l'émission "La France a un incroyable talent", pour un viol présumé datant de 1994, a-t-on appris auprès des avocats de la comédienne. Cette dernière, Patricia Tulasne, dit avoir été "brutalement violée" par le producteur, selon une requête déposée au palais de justice de Montréal.

L'actrice québécoise réclame 1,6 million de dollars canadiens (1 million d'euros) à Gilbert Rozon, acquitté en décembre dans une autre affaire d'accusations de viol et d'attentat à la pudeur, pour laquelle il risquait la prison ferme. "Patricia Tulasne a déposé aujourd'hui une poursuite civile contre Gilbert Rozon. Mme Tulasne lui réclame 600.000 dollars en dommages-intérêts compensatoires, ainsi que 1 million de dollars en dommages-intérêts punitifs pour l'agression sexuelle qu'elle a subie en 1994", a détaillé dans un communiqué le cabinet Trudel Johnston & L'Espérance, qui la représente. "Pendant plus de vingt ans, elle a subi les séquelles de cette agression, seule et en silence", est-il écrit dans le document consulté par l'AFP. "Par la présente procédure, elle demande que justice soit faite, que la vérité de l'agression qu'elle a subie soit démontrée", est-il ajouté.



## Netflix obligé d'enlever une séquence d'un film violant une loi électorale



Une chambre du Tribunal fédéral électoral du Mexique a ordonné à Netflix d'enlever une séquence du film mexicain "Se busca papa" dans laquelle apparaît une candidate au poste de député, estimant qu'elle violait les règles d'équité électorale.

Maria Teresa Jimenez Esquivel, candidate du Parti d'action nationale (PAN, conservateur) pour les élections de juin, apparaît dans une scène du film en train de couper un ruban lors d'une inauguration.

Le tribunal ordonne au géant du streaming Netflix et aux producteurs de "modifier, remplacer ou supprimer les huit secondes" incriminées, parce que cela "viole le principe d'équité dans la course électorale".

Mme Esquivel, qui peut faire appel de la décision, apparaît dans "Se busca papa" (en anglais, "Dad Wanted") en tant que maire de la ville d'Aguascalientes (nord), poste qu'elle a quitté pour briguer un mandat de député. Le Mexique organise des élections fédérales le 2 juin pour renouveler les 500 sièges de la Chambre des députés.

La loi électorale mexicaine est très stricte en matière de publicité électorale. Felix Salgado, candidat controversé au poste de gouverneur de Guerrero (sud) du parti au pouvoir, Morena, se bat devant le tribunal après l'annulation de sa candidature par l'Institut national électoral pour ne pas avoir déclaré des dépenses de pré-campagne d'environ 1.000 dollars.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

AÏDE	PLEIN LA LAMPE	COMPLICE	HORS CIRCUIT	COCAÏNE	LE MÊME CHOISIE	LAMPADAIRE	LUTTEUR DE SUMO POSSESSIF	SECONDE
						IMPRESIONNÉE		
COUVRE DE FLEURS FÉLICITÉ				PIERRE FINE BLEUE		FEMME FATALE		
							EN CROÏTE	
CUÏVRE POMMIER CANNELLE		PASSAGE EN BIAIS				CITÉ LÉGENDAIRE	NON-DIT	
					L'ENVERS: GROUPE DE PRESSION			
POULIE À GORGE			ARRIVÉ		FIN DE COURSE		NOTE	
			L'ENVERS: LIQUIDA			RAYON EXPRIME LE REGRET		RÉDUIT EN POUDRE
STÉRILET DOGME					SYMBOLE DE L'HÉLIUM		LETTRES DE BACH	PORTEURS DE CHARGE
		MUST	DARE-DARE				C'EST LA VIE COLÈRE	
GRECQUE EN ATTENTE			FORME D'ÊTRE		PIÈCE DE HARNAIS			
			VENU AU MONDE		PIÈCE DE MARBRE		LETTRES DE NAPLES	
NOUVEAU	TRACE				ENZYME		CONNU	

Solution mots flechés d'hier

PERCEPTION	VIT SUR LES NERFS	SYMBOLE DU COUVRE	DEPTIQUE MÉLAS	N	APPEL AU SECOURS	UN BAS EN HAUT DÉFAUT	QUARTIER DES RÉIMS	AMALG-AME	D	CUBE AMÉRIQUE	COUPE
ENCALISSEMENT	ALLÉGRESSE	EUPHORIE	UR								
VU	TORCHIS	PISE	E								
REEL	PAR	VIA	A								
NO	SYMBOLE DU LITHIUM	LI	A								
L	OS DU PIED	ASTRAGALE									
O	PREND UNE DÉCISION	STATUE	E								
EGO	BY ÉMISSION MÉDIA	EB	B								
IRA	LISTÈRE ZIGOU-ILLE	OREE	E								
AS	PRÉDÉTERMINATION	TUA	A								
TÉTU	PASSAGE À TROIS	NARINE	E								
ENSEIGNANTE											

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

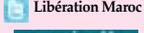
**Imprimerie**  
Les Editions Maghrébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

Site web: [www.libe.ma](http://www.libe.ma)

E-mail: [Libération@libe.ma](mailto:Libération@libe.ma)  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: [annoncesliberation@libe.ma](mailto:annoncesliberation@libe.ma)


## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III			■							■		
IV					■		■					
V	■			■			■					
VI					■			■				
VII						■		■				
VIII							■		■			
IX				■		■						
X		■	■			■				■		
XI												
XII												

**HORIZONTALEMENT**

- I. Echelle et chat noir.
- II. Un signe.
- III. N'importe qui - Rendre insensible - Négation.
- IV. Un père prolifique - Brune.
- V. Gentil monstre - Densimètre.
- VI. Font des scènes - Vieux chef de rayons - Débute les travaux.
- VII. Le vieux fusil - Encore cette peau de vache ? - Avant l'année.
- VIII. De deux continents.
- IX. Bonnes sous croûtes - Fit du propre.
- X. Sorti à l'envers - Sport d'études - Fin de non-recevoir.
- XI. Sciences occultes.
- XII. SDF.

**VERTICALEMENT**

- 1. Ça vient tout de suite.
- 2. C'est de la petite bière - Faire la souris.
- 3. Saint - Virg - Cela serait mieux.
- 4. Feras des misères - En amont de la rivière.
- 5. Moins valorisant quand il est d'utilité - Possessif - Taupé modèle.
- 6. Finissent par peser à l'envers - Comble à l'envers.
- 7. Travailler sur le fil - Oncle incarné.
- 8. Clôture de pieux - Pas pourrie - C'est nickel.
- 9. Se relève ou se bombe - Buts de grimpeurs.
- 10. VIII : IV - Levée de boucliers - Pièce du sénat romain.
- 11. Trace de passage - Finit dernier.
- 12. Brigitte de La Haye.

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	A	P	E	A	L	O	E	I	L
II	E	C	L	A	B	O	U	S	S	E
III	T	R	A	N	S	I	T	■	O	G
IV	R	O	N	E	O	S	■	B	L	E
V	A	B	■	S	U	■	O	L	E	R
VI	L	A	S	■	T	A	R	A	R	E
VII	O	T	A	T	■	B	■	T	A	M
VIII	G	E	■	R	A	I	N	E	■	E
IX	I	■	C	O	R	M	O	R	A	N
X	E	X	A	C	T	E	M	E	N	T

## Grilles de sudoku

**Facile**

		3		1	5			4
				2	8	1	3	
	1	4	3	9	2	6		
5	3	2						
6							7	
					3	9	2	
3	9		7	1	6	2		
4	2	5		6				
1			5	8	4			

**Moyen**

				9	6	2	4	5
					5			
						3	7	
		5			9	4		3
	9	3	6	7	1	5	2	
2		6	5			1		
	7	4						
			9					
6	5	9	2	1				

**Difficile**

	1	5	4					
				6	7			8
8			3				7	
9						5	1	
		2		4		3		
5	8							4
	7			2			3	
4			9	7				
					4	8	6	

**Expert**

		5	6	7				
				2				8
	7					3		5
7		1			8			2
	9						8	
8			3			7		1
9	7							5
2				1				
			5		4	2		

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

4	8	1	5	9	2	3	6	7
5	9	7	4	3	6	2	8	1
2	3	6	7	8	1	4	5	9
9	7	2	3	4	5	8	1	6
6	5	3	9	1	8	7	4	2
8	1	4	6	2	7	5	9	3
3	4	5	2	6	9	1	7	8
7	6	8	1	5	3	9	2	4
1	2	9	8	7	4	6	3	5

**Moyen**

4	1	9	5	2	7	3	6	8
6	3	2	9	8	1	7	5	4
8	5	7	3	4	6	9	2	1
3	2	6	8	1	5	4	9	7
1	9	5	4	7	2	8	3	6
7	8	4	6	9	3	5	1	2
9	7	3	2	6	8	1	4	5
5	6	8	1	3	4	2	7	9
2	4	1	7	5	9	6	8	3

**Difficile**

7	3	9	1	4	5	6	8	2
1	5	2	6	8	9	7	4	3
6	8	4	7	2	3	9	5	1
3	4	6	8	9	2	1	7	5
5	7	8	4	1	6	3	2	9
9	2	1	3	5	7	4	6	8
8	1	7	2	3	4	5	9	6
4	9	3	5	6	8	2	1	7
2	6	5	9	7	1	8	3	4

**Expert**

7	2	1	9	5	6	4	3	8
4	9	6	8	1	3	2	7	5
5	8	3	4	2	7	1	6	9
9	1	7	6	4	2	5	8	3
8	6	2	3	7	5	9	1	4
3	5	4	1	9	8	7	2	6
1	4	8	7	3	9	6	5	2
6	7	5	2	8	4	3	9	1
2	3	9	5	6	1	8	4	7

# Les espèces endémiques sauvages menacées par le réchauffement climatique

Les régions les plus riches du globe en faune et en flore sauvages seront irrémédiablement endommagées par le réchauffement climatique si rien n'est fait pour le limiter, avertissent des scientifiques vendredi.

Une analyse de 8.000 évaluations de risque portant sur différentes espèces montrent que le danger d'extinction est grand dans presque 300 lieux où la biodiversité est importante, sur terre et dans les océans, si les températures augmentent de plus de 3°C comparé à la période pré-industrielle, selon cette étude parue dans *Biological Conservation*.

La surface de la Terre s'est déjà réchauffée de 1°C. Les engagements pris selon l'Accord de Paris prévoient de limiter ce réchauffement bien en-dessous de 2°C, voire à 1,5°C, mais les engagements actuels des Etats mettent le monde sur la voie d'un réchauffement bien supérieur à 3°C d'ici à la fin du siècle. Voir avant.

Les espèces endémiques, qui vivent uniquement dans un territoire donné, seront les plus touchées. Les léopards des neiges dans l'Himalaya, les marsouins du golfe de Californie, les lémuriens de Madagascar ou les éléphants de forêt d'Afrique risquent de disparaître si l'humanité ne réduit pas ses émissions de gaz à effet de serre, avertit cette étude.

Les espèces endémiques dans ces hauts lieux de biodiversité ont près de trois fois plus de risque de souffrir du changement climatique que la faune et la flore plus commune et dix fois plus que les espèces invasives.

"Le changement climatique menace des zones remplies d'espèces qui ne peuvent être trouvées nulle part ailleurs au monde", résume l'auteure principale de l'étude, Stella Manes, chercheuse à l'université fédérale de Rio de Janeiro.

"Le risque de voir ces espèces disparaître à tout jamais est plus que décuplé si nous ratons les objectifs de l'Accord de Paris", ajoute la chercheuse.

De plus en plus de scientifiques estiment que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C est probablement hors d'atteinte. Mais chaque dixième de degré compte pour en limiter les impacts, insistent-ils.

Et certaines régions concentrant la vie sauvage sont plus vulnérables que d'autres.

En montagne, 84% des espèces endémiques risquent de disparaître dans un monde à 3°C, quand dans les îles, où la faune et la flore sont déjà mises à mal par les espèces invasives, ce chiffre grimpe à 100%.

"Ces espèces ne peuvent pas facilement se déplacer dans des environnements plus favorables", explique Mark Costello, co-auteur du rapport et biologiste marin à l'université d'Auckland.

Les espèces marines de Méditerranée sont particulièrement menacées car elles vivent dans une mer fermée, souligne-t-il.

Au total, plus de 90% des espèces endémiques terrestres et 95% des espèces marines seront affectées par le réchauffement climatique, indiquent les chercheurs. Sous les tropiques, les deux-tiers des espèces pourraient disparaître.

Ces conclusions posent aussi la question



des mesures les plus adaptées pour protéger la faune et la flore sauvage. Jusqu'à présent, les principales menaces ont été la perte d'habitat liée à l'expansion urbaine, à l'exploitation minière et à l'agriculture et la chasse.

La création d'aires protégées, mises en place jusqu'à présent pour lutter contre ces menaces, pourrait se révéler peu utile face au réchauffement de la planète.

"Malheureusement, notre étude montre

que ces endroits riches en biodiversité ne pourront pas servir de refuge face au changement climatique", dit Mariana Vale, co-auteur de l'étude, de l'université fédérale de Rio. La Terre est déjà confrontée à une "extinction massive", la première depuis la disparition des dinosaures il y a environ 65 millions d'années, la sixième en 500 millions d'années, sous le poids des activités humaines.

## Citations

*Certains ont l'air honnêtes mais quand ils te serrent la main, tu as intérêt à recompter tes doigts...*

**Coluche**

*Si vous avez besoin de quelque chose, appelez-moi. Je vous dirai comment vous en passer.*

**Jules Renard**

*J'aime bien manger épicé. Mais pas en même temps.*

**Pierre Dac**

*Les psychiatres, c'est très efficace. Moi, avant, je pissais au lit, j'avais honte. Je suis allé voir un psychiatre, je suis guéri. Maintenant, je pisse au lit, mais j'en suis fier.*

**Coluche**

## Arrêté pour conduite à contresens avec un cadavre pour copilote

Un Suisse a été arrêté jeudi dans le nord-est de l'Espagne après avoir conduit 30 kilomètres à contresens sur l'autoroute avec un cadavre sur le siège passager, a indiqué la police.

L'homme de 66 ans conduisait initialement vers la France mais, en rencontrant un contrôle de police au passage de la frontière, a fait demi-tour et a commencé à rouler à contresens, a indiqué à l'AFP une porte-parole de la police régionale de Catalogne.

Après plus de 30 kilomètres au cours desquels il a "ignoré" les signaux des agents, le conducteur a quitté l'autoroute et a emprunté une route locale, ayant un accident peu après à une vingtaine de kilomètres de Gérone, selon un communiqué de la police.

Lorsque les agents "ont procédé à des vérifications à l'intérieur du véhicule, ils ont découvert le corps sans vie d'un homme âgé sur le siège passager avant", ajoute le communiqué.

Selon la porte-parole de la police, le corps pourrait être le conjoint du conducteur, également suisse, sur lequel aucun "indice criminel" n'a été retrouvé.



La police a ouvert une enquête pour clarifier les faits et a arrêté le conducteur, un résident espagnol, en tant qu'"auteur présumé d'un délit contre la sécurité routière".

AGR table sur une reprise des bénéfices

en 2021

Les bénéfices de l'AGR-30, un ensemble de 30 sociétés cotées représentant 87% de la capitalisation boursière du MASI, devraient croître de 14,2% en 2021 et de 15% en 2022, selon les prévisions d'Attijari Global Research (AGR).

Le chiffre d'affaires agrégé de l'AGR-30 croîtrait de 5% en 2021 et de 4% en 2022, estime AGR dans un récent rapport sur les résultats des sociétés cotées, attribuant cette reprise à l'allègement attendu de l'effort de provisionnement consenti par le secteur financier en 2020 et le redressement progressif de l'activité économique de plusieurs secteurs, rapporte la MAP.

La croissance bénéficiaire de l'AGR-30, un univers des valeurs actives sur lesquelles AGR assure une couverture régulière, est portée sur la période 2021-2022 par l'appréciation attendue des bénéfices de plusieurs secteurs. Il s'agit principalement des Banques qui devraient voir leurs bénéfices progresser de 31,5% en 2021 et de 24,2% en 2022. Ce scénario est justifié par une normalisation progressive du coût du risque du secteur.

Les mines devraient connaître un doublement des bénéfices en 2021 dans un contexte minier très favorable marqué par un effet volume/prix positif et par la non récurrence des provisions financières, alors que le secteur "ports" s'attendrait à une hausse du RNPG récurrent de 12,3% en 2021 et de 20,5% en 2022 soutenu par la reconstitution de stocks des opérateurs économiques en anticipation de la reprise progressive de l'activité économique.

En intégrant ses estimations concernant les sociétés cotées n'ayant toujours pas communiqué sur leur DPA 2020, AGR anticipe une baisse de 12,1% du montant global des dividendes de l'AGR-30.

Les perspectives de reprise des bénéfices sur la période 2021-2022 conjuguées à une amélioration progressive de la visibilité des émetteurs laissent présager un relèvement sensible du dividende futur. Ainsi, AGR s'attend à une hausse des dividendes de 24,5% en 2021 et de 8% en 2022. Dans ces conditions, l'AGR-30 offrirait un D/Y moyen de 3,2% en 2020, de 3,6% en 2021 et de 3,9% en 2022.

## L'activité portuaire poursuit sa tendance baissière à fin mars



L'activité portuaire reste sur une tendance baissière. Selon les récentes statistiques publiées par l'Agence nationale des ports (ANP), le trafic transitant par les ports gérés par celle-ci est ressorti en baisse à fin mars 2021.

Dans une note de synthèse sur l'activité portuaire du mois de mars dernier, l'Agence annonce que le trafic a atteint un volume global de 22,9 millions de tonnes, marquant ainsi une baisse de 2,3% en glissement annuel.

Soulignons qu'il s'agit de la troisième baisse consécutive du trafic commercial depuis le début de l'année en cours, après celles enregistrées en janvier (7,7%) et février (8,6%) derniers.

Pour rappel, le trafic transitant par les ports gérés par l'Agence avait atteint au cours de ces deux premiers mois de l'année respectivement un volume global de 7,5 et 13,6 millions de tonnes.

D'après l'organe de régulation des ports marocains, par nature de flux, les évolutions enregistrées à fin mars font ressortir une baisse des importations de 3,6% avec un volume de 14,1 MT en raison du recul des importations des aliments de bétails (-18,3%), des céréales (-2,9%), du charbon & coke (-13,9%) et des produits sidérurgiques (-38,1%).

Les données recueillies par l'ANP font aussi état d'une hausse de 1,5% des exportations, avec un volume de 8 MT, due particulièrement à la progression des exportations du gypse (+64,1%) et de

l'acide phosphorique (+42,8%).

Elles laissent apparaître également « une baisse des volumes du cabotage de 13,9%, avec un trafic de 717.116 tonnes, induite essentiellement par la baisse du trafic des hydrocarbures (-45,6%) », souligne l'agence.

Dans sa note de synthèse, l'Agence indique que la répartition du trafic par port fait ressortir que les ports de Mohammedia, Casablanca et Jorf Lasfar ont assuré le transit de 17,5 millions de tonnes correspondant à environ 76,4% du trafic de l'ensemble des ports qu'elle gère.

Dans le détail, et après analyse des principales évolutions enregistrées par port, il apparaît que l'activité du port de Mohammedia a enregistré un volume de 1,2 million de tonnes. Elle marque ainsi

une régression de 8,6% par rapport aux trois premiers mois de l'année 2020 due principalement à la baisse du trafic du fuel oil (-90,2%) et du gasoil (-5,5%).

Le port de Casablanca, qui représente environ 33,2% du trafic global, a, de son côté, assuré le transit de 7,6 MT à fin mars 2021, soit une baisse de 1% par rapport à la même période de l'année précédente.

A en croire l'ANP, « ce recul est dû à la baisse des produits sidérurgiques (-51,5%), des importations du charbon (-25,3%) et des exportations du phosphate (-1,9%) », explique-t-elle. Et de préciser, qu'en revanche, les importations des céréales ont enregistré une hausse de 7,1% en glissement annuel.

Concernant l'activité du port de Jorf Lasfar, les chiffres recueillis par l'ANP révèlent qu'elle s'est élevée à 8,7 millions de tonnes au troisième mois de 2021 avec une quote-part de 38% du trafic global.

Si elles confirment sa première place, ces données montrent, cependant, que l'activité du port a enregistré une baisse de 9,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Ce recul s'explique principalement par « la forte baisse des importations du charbon & coke de pétrole (-34,9%), des céréales (-22,8%), du trafic des hydrocarbures (-12,4%) et des exportations des engrais (-6,8%) », souligne l'agence.

S'agissant des activités des au-

tres ports, il ressort que celle du port de Nador a connu une forte baisse de 20,7% à fin mars 2021, avec un volume d'environ 765.570 tonnes, suite à la forte régression du trafic du charbon et coke de pétrole de 56,2% et des importations des céréales de 26,3%.

Avec un volume de 1,5 million de tonnes, l'activité du port d'Agadir a accusé « une baisse de 12,8%, due essentiellement au recul des importations des céréales (-24,1%), des aliments de bétail (-35,2%), du trafic des conteneurs en tonnage (-9%) et des hydrocarbures (-6,1%) », comme l'explique l'ANP.

Quant aux ports de Safi et de Laâyoune, ils sont les seuls à avoir enregistré des hausses au cours de cette même période.

En effet, avec un volume d'environ 2,5 MT, l'activité du port de Safi s'est inscrite en hausse de 58,4% par rapport à la même période de l'année précédente, en raison notamment du fort rebond des importations du charbon & coke de pétrole (+240,4%), des céréales (+186%) et des exportations du gypse (+66,5%).

De son côté, le trafic commercial au port de Laâyoune a connu une progression de 11,1% par rapport à la même période de l'année 2020. Il a, en effet, assuré le transit de 419.402 tonnes à fin mars 2021, « faisant suite particulièrement à la hausse des exportations du phosphate (+20,8%) et des importations du clinker (+130,8%) », relève-t-on.

Alain Bouithy



Le trafic transitant par les ports gérés par l'ANP accuse une baisse de 2,3%

## Baisse du flux net des IDE à 1,6 MMDH à fin février

Le flux net des Investissements directs étrangers (IDE) au Maroc a atteint 1,609 milliard de dirhams (MMDH) à fin février 2021, en baisse de 42,2% par rapport à la même période un an auparavant, selon l'Office des changes.

Ce résultat s'explique par une baisse des recettes des IDE de 8,1% passant de 4,124 MMDH à 3,788 MMDH, conjuguée à une hausse des dépenses de 62,7%, précise l'Office dans son récent

bulletin sur les indicateurs mensuels des échanges extérieurs.

S'agissant du flux net des Investissements directs marocains à l'étranger (IDME), il a augmenté de 591 MDH au titre des deux premiers mois de 2021, fait savoir la même source.

En effet, les IDME ont atteint 1,706 MMDH à fin février 2021, contre 1,027 MMDH un an auparavant, alors que les cessions de ces investissements ont augmenté de 31,5%.

## Fenie Brossette affiche un RNPG déficitaire en 2020

Le résultat net part du groupe (RNPG) Fenie Brossette au titre de l'exercice 2020 s'est établi à -23,1 millions de dirhams (MDH), contre -66,6 MDH une année auparavant, selon ses résultats annuels.

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 429 MDH, enregistrant ainsi un recul de 22% par rapport à 2019, dû principalement à l'impact économique de la pandémie Covid-19 ayant conduit à l'arrêt de plusieurs chantiers relatifs aux activités échafaudage, festivités, concassage, à la fermeture des clients revendeurs et à l'interruption de l'activité automobile durant la période de confinement.

"Le dispositif opérationnel mis en place couplé au fort engagement des équipes ont permis de contenir la baisse du chiffre d'affaires subie lors du 1er semestre et de limiter les effets négatifs de la crise sur l'activité et par conséquent sur le résultat", souligne Fenie Brossette.

L'endettement net consolidé, tenant compte du lease-

back, s'est élevé à 84 MDH à fin 2020, contre 135 MDH une année auparavant. Cette diminution de la dette s'explique principalement, d'après le groupe, par "les efforts déployés pour optimiser le besoin en fond de roulement".

En social, le résultat net ressort à -21,5 MDH, contre -59,9 M MAD à fin décembre 2019, à la faveur de la progression de 17% du résultat d'exploitation, de l'amélioration du résultat financier de 20% et de l'évolution du résultat non courant de 96%.

"Fenie Brossette a accéléré le développement de nouvelles activités permettant ainsi d'atténuer les impacts de la crise en se diversifiant. Ainsi, le résultat net devrait connaître une progression positive dans la continuité des performances réalisées lors de l'exercice 2020 marquant ainsi une rupture par rapport aux exercices antérieurs", estime l'entreprise.

# La loi 55-19, une nouvelle pierre à l'édifice

Raccourcir et optimiser les parcours investisseur au Maroc, ce chantier dans lequel s'est lancé le Maroc depuis belle lurette, semble être sur les bons rails, à la faveur d'un arsenal juridique et réglementaire renforcé par l'entrée en vigueur récente de la nouvelle loi 55-19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives.

Après l'opérationnalisation de la génération 2.0 des Centres régionaux d'investissement, cette loi ajoute une nouvelle pierre à l'édifice de l'amélioration du parcours administratif destiné à l'investisseur, un des principaux usagers de l'administration marocaine, rapporte la MAP.

Un environnement réglementaire propice à la création d'entreprises et la réalisation des projets d'investissement fait certes gagner de précieux points au niveau du prestigieux classement Doing Business de la Banque mondiale. En 2020, le Maroc a réalisé un bond de 7 places au niveau dudit classement pour se hisser au 53ème rang à l'échelle mondiale. Dans le détail, le Royaume est arrivé 43è en matière de "création d'entreprises", grâce à un processus de création composé de 4 procédures à accomplir, contre 6 en 2010, sur un délai de 9 jours en moyenne.

Pour établir son classement annuel très scruté par les agences de notation et dont l'impact sur le drainage des IDE est plus qu'avéré, la Banque mondiale passe, annuellement, à la loupe, notamment, les procédures de création d'entreprise, d'obtention des permis de construire et de transfert de propriété qui constituent des piliers de la réglementation des affaires.

Ainsi, une telle réforme trouve tout son sens en cette conjoncture pour améliorer l'efficacité de l'Administration et promouvoir la qualité de ses prestations, dans la perspective d'asseoir un service public de qualité, accessible et transparent, en mesure de répondre aux besoins et aux attentes des différents usagers dont l'investisseur.

Basée sur les axiomes de bonne gouvernance et de gestion moderne et sur la mise à profit des technologies de l'information et de la communication, la loi 55-19 a pour objectif d'instaurer un climat de confiance entre l'Administration et ses usagers.

Parmi les principaux objectifs figurent la définition des principes généraux et des fondements encadrant les procédures et les formalités administratives relatives aux services rendus aux usagers à leurs demandes, l'encadrement du traitement et de la délivrance des actes administratifs par des délais maximums et la garantie du droit de l'usager au recours dans les cas du silence de l'administration ou de réponse défavorable de sa part.

"La loi N°55.19 constitue une grande réforme, visant l'amélioration de la performance du secteur public et un grand basculement du management public vers une coopération interactive et efficiente de l'administration publique avec les citoyens et les acteurs de l'économie privée", a déclaré à la MAP, Abdelghani Youmni, spécialiste des politiques publiques.

Cette loi est une vraie révolution, si elle se concrétise, elle exercera de fortes externalités positives sur l'attraction des investissements directs étrangers et des investissements locaux et réduira les coûts des transactions mais aussi les délais de réalisation des projets, a fait

valoir M. Youmni.

Et de louer les effets positifs de la transformation digitale portée par cette réforme qui va asseoir les bases d'une industrie du futur portée par un service public propulseur d'un secteur privé adossé aux compétences technologiques et aux transformations et innovations numériques.

"Cette loi est une chance, elle permettra en plus de raccourcir les délais et d'alléger le fardeau de la paperasse, de lutter contre la corruption et contre les comportements discriminants que rencontrent les candidats à la création de la valeur", s'est-il réjoui.

Les avantages de la loi N°55.19 sont infinis, selon M. Youmni, dans la mesure où elle peut générer des gains inestimables dans le positionnement du Maroc dans le classement du Doing Business qui demeure une référence pour les agences de notation et pour les fonds d'investissements qui s'exportent pour profiter des avantages fiscaux et des coûts du travail dans les pays disposant des meilleurs classements.

Et de conclure: "Plus loin, les réalités montrent que les corrélations sont fortes entre les dix critères de l'Indice du Doing Business et les réformes sociales, fiscales, financières et économiques pour devenir un territoire d'atterrissage et de rétention des

investissements directs étrangers".

La loi 47.18 portant réforme des Centres régionaux d'investissement et création des Commissions régionales unifiées d'investissement, n'a pas tardé à porter ses fruits et à démontrer la pertinence de ce virage stratégique. Le délai de traitement des dossiers d'investissement a baissé de manière remarquable pour atteindre une moyenne de 29 jours en 2020 contre plus de 100 jours lors des années précédentes.

À la lumière de cette refonte, les CRI sont devenus mieux outillés pour le développement, l'incitation, la promotion et l'attraction des investissements à l'échelon régional et d'accompagnement global des entreprises, notamment les TPME.

Même au plus fort de la crise sanitaire, les CRI ont assuré sans faille leurs missions d'accompagnement, mettant à profit l'outil digital, à l'instar de la plateforme CRI-Invest qui a suscité un fort engouement des investisseurs.

Gouvernance et digitalisation, tels sont les deux ingrédients indissociables de cette nouvelle dynamique insufflée à l'administration marocaine, pour en faire un levier d'attraction des IDE et un catalyseur de la compétitivité régionale du Maroc.

«

Entrée en vigueur des dispositions relatives à la simplification des procédures et formalités administratives

# L'entrepreneuriat féminin au centre d'une réunion maroco-américaine

L'entrepreneuriat féminin a été au centre d'une réunion virtuelle tenue récemment entre Camille Richardson, sous-secrétaire adjointe au Commerce des Etats-Unis pour les marchés mondiaux au Moyen-Orient et en Afrique et un groupe de femmes entrepreneures et des représentantes gouvernementales marocaines et américaines.

Cette réunion qui s'inscrit dans le cadre de "L'initiative d'autonomisation par le commerce" a pour objectif de discuter du commerce et de l'entrepreneuriat et encourager la prospérité via un engagement commercial mutuellement avantageux, indique un communiqué du consulat général des Etats-Unis à Casablanca.

Les panélistes ont partagé de

précieuses perspectives sur l'entrepreneuriat féminin, les opportunités commerciales au Maroc et le potentiel des relations d'affaires entre les entreprises dirigées par des femmes aux Etats-Unis et au Maroc, rapporte la MAP.

"Cette discussion autour d'un café au Maroc reflète la haute priorité que la mission diplomatique des Etats-Unis dans le Royaume Maroc accorde non seulement aux relations commerciales entre les Etats-Unis et le Maroc, mais aussi à l'importance de trouver des opportunités économiques dans tous les secteurs, y compris pour les femmes entrepreneures dynamiques du Maroc", indique la même source.

Ce programme fait suite à la ré-

cente visite virtuelle de la sous-secrétaire adjointe Richardson au Maroc, qui a eu lieu du 16 au 18 mars dernier. Au cours de cette visite, la sous-secrétaire Richardson a participé à des réunions productives avec des entrepreneurs et des représentants du gouvernement marocain relevant du ministère des Transports, de l'Équipement, de la Logistique et de l'Eau et de l'Office national de l'Eau et de l'électricité. Lors de cette réunion, Shakir Farsakh, responsable commercial principal au consulat général des Etats-Unis à Casablanca, a souligné le potentiel du marché marocain et les opportunités de coopération commerciale entre le Maroc et les Etats-Unis.

Le panel comprenait des

femmes entrepreneures marocaines, à savoir Laïla Berchane, cofondatrice de Play Academy, Meriam Bessa, fondatrice d'Atelier Digital, et Khouloud Abejja, directrice de la transformation numérique à l'Agence marocaine de développement numérique.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la série de cafés-causeries de l'Initiative d'autonomisation par le commerce que Mme Richardson organise avec des femmes entrepreneuses dans de nombreux pays de la région, dont le Kenya, l'Éthiopie, et le Maroc. Cette série culminera par un événement multirégional à Dubai en collaboration avec Trade Winds Dubai, en mars 2022, avec des activités coïncidant avec la Journée in-

ternationale de la femme 2022.

Etant donné que Casablanca est le centre économique du Maroc, le Service du commerce extérieur du consulat des Etats-Unis à Casablanca s'emploie à promouvoir les nombreux avantages du commerce entre les deux pays.

Le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique ont signé en 2004 un accord de libre-échange qui est entré en vigueur il y a 15 ans. Depuis, les exportations du Maroc vers les Etats-Unis ont augmenté de plus de 200%. L'ALE avec les Etats-Unis ainsi que l'amélioration constante de l'environnement des affaires au Maroc, contribuent aux efforts du Royaume visant à devenir "la porte d'entrée de l'Afrique".

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 02/2021/BP**

**Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°02/2021/BP relatif à : L'assistance technique et réalisation du projet d'exécution des travaux de :**

- Alimentation en eau potable de douar Agdal à la commune Oued Ifrane
- Alimentation en eau potable de douar Bekrit à la commune de Sidi El Mekhfi "Province d'Ifrane" est modifiée comme suit :

• Le 30/04/2021 à 11h 00mn

Au lieu de

• Le 21/04/2021 à 11 h 00mn

N°3434/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 03/2021/BP**

**Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n° 03/2021/BP relatif à : L'assistance technique et réalisation du projet d'exécution des travaux de :**

- Alimentation en eau potable des douars Aguelmam Azougagh, Ait Bouziane, Ait Nacer, Ait Saaid Taaricht, Senoual et Boufarh à la CT Oued Ifrane « Province d'Ifrane » est modifiée comme suit :

• Le 30/04/2021 à 12h 00mn

Au lieu de

• Le 21/04/2021 à 12h 00mn

N°3435/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 04/2021/BP**

**Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n° 04/2021/BP relatif à : L'alimentation en eau potable des populations Lhnaq Izri, Sidi Belkhir et Ait Chrad à la Commune de Oued Ifrane « Province d'Ifrane » est modifiée comme suit :**

• Le 03/05/2021 à 11h 00mn

Au lieu de

• Le 22/04/2021 à 11h 00mn

N°3436PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'IFRANE  
CONSEIL PROVINCIAL D'IFRANE  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 05/2021/BP**

**Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que la date d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n° 05/2021/BP relatif à : L'alimentation en eau potable des douars Ait Hadou Ouali, Ait Rahou Oulahcen et Ait Abdelkhalek à la Commune de Sidi E<1 Mekhfi « Province d'Ifrane » est modifiée comme suit :**

• Le 03/05/2021 à 12h 00mn

Au lieu de

• Le 22/04/2021 à 12h 00mn

N°3437/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021/DPEFLCD/SAFI**

Le 17/05/2021 à 10h00mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Exécution des Travaux de reboisement répartis en six lots :

Lot n°1 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le périmètre dit CHOUAKER PARCELLE I, sur une superficie de 98 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA

Lot n°2 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le périmètre dit CHOUAKER PARCELLE II, sur une superficie de 102 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA.

Lot n°3 : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Reboisement Collectif Bouzlafen II sur une superficie de 46 ha, Commune Rurale de Ras El Ain, Province de Youssoufia.

Lot 4 : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Sidi Chiker sur une superficie de 50 ha Commune Rurale de Sidi Chiker, Province de Youssoufia.

Lot 5 : Travaux de regarnis d'entretien de plantations anciennes dans le périmètre de Bouzlafen I sur 40 ha, Commune Rurale Ras El Ain, Province Youssoufia.

Lot 6 : Travaux de regarnis d'entretien de plantations anciennes dans le périmètre d'Ouled Hmida II sur 40 ha, Commune Rurale Jnanc Bouih, Province Youssoufia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des programmes et suivi évaluation à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- ✓ Lot n°1 : VINGT MILLE DHS (20 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°2 : VINGT MILLE DHS (20 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°3 : DOUZE MILLE DHS (12 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°4 : SEPT MILLE CINQ CENTS DHS (7500,00 dhs)
- ✓ Lot n°5 : DEUX MILLE DHS (2000,00 dhs)
- ✓ Lot n°6 : MILLE DHS (1000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est estimée à la somme de :

- ❖ Lot n°1 : SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT ONZE DIRHAMS ET SOIXANTE-QUATRE CENTIMES (699.891,64 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°2 : SEPT CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DIRHAMS ET TRENTE CENTIMES (713.765,30 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°3 : QUATRE CENT QUARANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS DIRHAMS (442.800,00 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°4 : TROIS CENT MILLE DHS (300.000,00 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°5 : SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS ET SOIXANTE-CINQ CENTIMES (77.760,65 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°6 : QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT VINGT-SIX DIRHAMS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTIMES (41.626,87 Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau Bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Secteur d'activité	Qualification exigée	Catégorie
1	1	1,4	4
2	1	1,4	4
3	1	1,4	4
4	1	1,4	5

Les lots 3,4,5 et 6 du présent appel d'offre sont réservés aux petites et moyennes entreprises nationales, des coopératives et de l'auto-entrepreneur. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté n°3011\_13 du 24 de Hijja 1434 (30 Octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret 2-12-349 des marchés publics ou les pièces prévues par l'article 25 du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 relatif aux marchés publics, et rappelé à l'article 4 du règlement de consultation.

**NB :** Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3438/PA

  
 المملكة المغربية  
 Royaume du Maroc  
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE**  
**N° 08/DRAO/2021**

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL A OUJDA, PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE :

**Le dossier technique comprend :**  
**Pour les concurrents installés au Maroc :**  
 Les certificats d'agrément délivrés conformément au décret n°2-98-984 du 22 Mars 1999 dans les domaines suivants :

D14	D15	D16
Calcul de structures pour bâtiments à tous usages	courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages)	Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

**N°3439/PA**

ROYAUME DU MAROC  
  
 MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
 \*\*\*\*\*  
 SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

**Objet : Etude géotechnique pour :**  
 -Amélioration du niveau de service de la RR 206 du PK24+000 au PK54+500  
 - Renforcement la route nationale n° 9 du PK 177+500 au PK231,  
 -Elargissement et renforcement de la RR 314 du PK 08+200 au PK 26+200  
 - Construction de la RP 2004 du PK 45+500 au PK 52+500  
 -Province de Rhamna-

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2021**

**OUVERTURE DES PLS LE 18/05/2021**

Le 18/05/2021 à 10h 30 (Dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipelement, du Transport, de La Logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Etude géotechnique pour :**  
 -Amélioration du niveau de service de la RR 206 du PK24+000 au PK54+500  
 - Renforcement la route nationale n° 9 du PK 177+500 au PK231,  
 -Elargissement et renforcement de la RR 314 du PK 08+200 au PK 26+200  
 - Construction de la RP 2004 du PK 45+500 au PK 52+500  
 -Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille cinq Cent dirhams (3 500,00 Dh).  
 L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent vingt-cinq Mille deux cent quatre-vingt-huit dirhams (225 288,00) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

**Un dossier technique comprenant :**

1- Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes :

ACTIVITE	QUALIFICATION	CLASSE
EG	EG.3	2

2- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

**N°3442/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE D'OUARZAZATE  
 COMMUNE D'OUARZAZATE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° : 10/DT/2021**

Le 11 Mai 2021 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, au Bureau de président de la commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de protection contre les inondations sur Oued Anatum à Ouarzazate**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans le Service des marchés de la commune d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 125.000,00Dh (Cent vingt cinq mille dirhams).  
 L'estimation du Coût des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 8.602.179,60 Dh TTC (Huit million six cent deux mille cent soixante dix neuf dirhams et 60 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Service des Marchés de la Commune d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrip.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.

\* Dossier technique composé de :  
 ✓ Pour les concurrents installés au Maroc

Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics :

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

**Qualification**

Secteur	Qualification	Classe
Y (Aménagement des cours d'eau et protection contre les inondations)	Y3 Travaux de réalisation des murs de protection dont la hauteur dépasse 4m (béton, maçonnerie, gabions ....)	3

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.  
 N.B  
 La visite de lieu aura lieu le 29 Avril 2021 à 10h

**N°3440/PA**

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTER DE L'INTERIEUR  
 WILAYA REGION BENI MELLAL KHENIFRA  
 PROVINCE DE BENI MELLAL  
 COMMUNE OULED SAID L'OUED  
 \*\*\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 02/2021**

Le Lundi 17 Mai 2021 à 11h 00mn.

Il sera procédé, au bureau du Monsieur le président de la commune d'Ouled said l'oued, province de Beni Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour le marché suivant:  
**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES COMMUNALES : 1) SMAALA 2) COOPERATIVE MAADANIA ,COMMUNE OULED SAID L'OUED, PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du service des marchés de la commune Ouled said l'oued ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 DHS (vingt mille dirhams).  
 L'estimation des travaux est : 535 200.00 dhs (Cinq cent trente cinq mille deux cent Dirhams TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 ( 20 Mars 2013 ) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Monsieur le président de la commune Ouled said l'oued.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la commune Ouled said l'oued.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

Les concurrents installés au Maroc doivent produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement ,du transport et de la logistique et de l'eau comme suit :

Secteur	Qualification exigée	Classe
B	B1	5 au minimum

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

**N.B:** Tout document présenté par le concurrent sous forme de photocopie doit être légalisé par l'autorité compétente.

**N°3441/PA**

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DÉLÉGATION PROVINCIALE  
DE LA SANTÉ TĒTOUAN**

**AVIS MODIFICATIF D'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°02/DMST/2021 du 05 MAI 2021  
(Séance publique)**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que L'appel d'offre N° 02/DMST/2021 du 05 mai 2021 ayant pour objet: Travaux de reconstruction d'un mur de clôture à l'hôpital provincial de Tétouan côté institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé relevant de la Délégation Provinciale du Ministère de la Santé Tétouan, et publié sur les journaux suivants :

- AL ITTIHAD AL ICHTIRAKI du 13 avril 2021 sous n° 12.817
- LIBERATION du 13 avril 2021 sous n° 9291

Est modifié comme suit :

- Le certificat de qualification et de classification était :

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	4	A5

- Et serait :

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	4	A2

- Le reste est inchangé.

N°3443/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE REHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR**

**AVIS RECTIFICATIF  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°07 / 2021 / CBG**

Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour:

**TERRAINS DE SPORT (TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE  
QUATRE TERRAINS DE PROXIMITE EN GAZON SYNTHETIQUE A BENGUERIR)**

est rectifié comme suit :

\*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article N°4 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc** Produire la copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classification délivrée par le **ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l' Eau** suivant les spécifications du tableau suivant:

Secteur	Classe	Qualifications exigées
O	3	O2

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Produire le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation .

Le reste est sans changement.

N°3444/PA

**ROYAUME DU MAROC  
المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

**ARFIF DE LA RÉGION FÈS MÈKNÈS  
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB  
Avis d'appels d'offres ouverts**

Le 10/05/2021, il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'ARFIF de la région Fès – Meknès, (Avenue tarik ibn ziyad – Ain kadous fès), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Heure d'ouverture des plis	Observations
06/2021/DPMY	ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION PROVINCIALE A MY YACOUB EN LOT UNIQUE	10 000.00 (DIX MILLES) DIRHAMS	325 210,80 DH TTC	10H 00 mn	Marchés destinés aux PME: UC + Coopérative + Auto-Entrepreneur
07/2021/DPMY	ACHAT DE FOURNITURES INFORMATIQUES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION PROVINCIALE A MY YACOUB EN LOT UNIQUE	5 000.00 (CINQ MILLES) DIRHAMS	143 166,00 DH TTC	10H 30 mn	Marchés destinés aux PME: UC + Coopérative + Auto-Entrepreneur

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub;
- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°3447/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORTS DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL  
HAOUZ**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°37/2021/HZ- (SEANCE PUBLIQUE)**

Le 12/05/ 2021 A 11h, 00mn il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Plan de campagne 2021**

**OBJET** : Travaux de reprofilage en enrobé Bitumineux à chaud sur la RP2030 (Province d'Al Haouz)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transports de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Cinquante mille dirhams (50 000,00) dirhams**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois millions quatre cent quinze mille quatre-vingt-dix-neuf dirhams 20 centimes TTC (3 415 099,20 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publiques.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc ;

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B Travaux Routier et Voirie Urbaine	3	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation

N°3445/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**OUVERT N°: 38/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)**

Le 12/05/ 2021 à 11 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Objet** : Plan de campagne 2021

**Contrôle de la qualité Travaux de reprofilage en enrobé Bitumineux à chaud sur la RP2030 (Province d'Al Haouz)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Cinq Cent (500,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trente-deux mille cinquante-deux dirhams 0 centime TTC (32 052,00 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publiques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	4	CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussée bitumineuses type1 a base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB GBB)

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°3446/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 13/INV/2021,  
14/INV/2021 et  
15/INV/2021

Le 20/05/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°13/INV/2021 à pour objet l'étude technique et suivi des travaux de construction de 13 blocs sanitaires, programmé à 10h00 ;
- L'AOO N°14/INV/2021 à pour objet : Suivi technique des travaux de construction de 8 clôtures et 5 terrains de sport, programmé à 11h00 ;
- L'AOO N°15/INV/2021 à pour objet Suivi technique des travaux d'aménagement de 3 écoles primaires, 3 lycées collégiés, 3 lycées qualifiants, 8 salles d'orientation, un internat et une cantine, programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Néant pour L'AOO N°13/INV/2021 ;
- 2 000,00 Dhs (Deux mille Dirhams) pour L'AOO N°14/INV/2021 ;
- 5 000,00 Dhs (Cinq mille Dirhams) pour L'AOO N°15/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 62 400,00 DHS TTC (Soixante-deux mille quatre cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°13/INV/2021 ;
- 62 400,00 DHS TTC (Soixante-deux mille quatre cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°14/INV/2021 ;
- 132 600,00 DHS TTC (Cent trente-deux mille six cents Dirhams TTC) pour L'AOO N°15/INV/2021.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 3448/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI  
DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 16/INV/2021 et  
17/INV/2021

Le 20/05/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:

- L'AOO N°16/INV/2021 à pour objet Travaux de construction de 08 clôtures aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale AL HAOUZ, programmé à 12h30 ;
- L'AOO N°17/INV/2021 à pour objet Travaux de construction de Cinq terrains de sport aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale AL HAOUZ, programmé à 13h00 ;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 20 000,00 DHS (Vingt mille Dirhams) pour L'AOO N°16/INV/2021 ;
- 15 000,00 DHS (Quinze mille Dirhams) pour L'AOO N°17/INV/2021.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 1 462 080,00 Dhs (Un million quatre cent soixante-deux mille quatre-vingt Dirhams) pour L'AOO N°16/INV/2021 ;
- 816 780,00 Dhs (Huit cent seize mille sept cent quatre-vingts Dirhams) pour L'AOO N°17/INV/2021.

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics :

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

- Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 4 pour L'AOO N°16/INV/2021 ;
  - Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5 pour L'AOO N°17/INV/2021.
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 3449/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
CERLE DE CHICHAOUA  
CAIDAT D'AHDLIL  
COMMUNE D'AHDLIL

Avis d'appel d'offres ouvert  
N° 01/2021

Le 25 Mai 2021 à 11 heures il sera procédé dans les bureaux de siège de la commune d'Ahdil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix concernant :

Travaux d'extension de conduite d'adduction d'eau potable aux douars suivants: DHAMNA , LAGHOURGATE ET LAGRINATE relevant de la Commune d'Ahdil Province de Chichaoua .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique de la commune. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat [WWW.marchespublics.gov.ma](http://WWW.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 8.000,00 dhs (Huit mille dirhams).

L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 222120,00 dhs (Deux cent vingt deux mille cent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la commune.

-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique via le portail des marchés publics (soutmission électronique).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3450/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM-OUEDNOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DE L'ACTION SOCIALE

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt pour La sélection de prestataire de service pour la mise en œuvre de l'axe :

Appui à l'Entrepreneuriat chez les jeunes au niveau de la province

De Sidi Ifni dans le cadre du programme III « Amélioration du revenu et inclusion économique des jeunes » au titre des années 2021 – 2022 et 2023

I. Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (Troisième phase), la province de Sidi Ifni lance un Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrivant dans le cadre du programme "Amélioration du Revenu et Inclusion Economique des Jeunes" qui vise à améliorer l'accès des jeunes à des opportunités économiques dans la province de Sidi Ifni.

L'objectif global de l'Axe "Soutien à l'entrepreneuriat chez les jeunes", est de promouvoir et développer l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, et encourager le développement de nouvelles idées dans des secteurs d'opportunités économiques au niveau de la province de Sidi Ifni, à travers la mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier adapté aux phases de pré et post création, permettant ainsi de dynamiser la création d'entreprise chez les jeunes et d'améliorer le taux de survie des entreprises créées par le soutien de projets générateurs de revenu.

Au-delà de la création d'opportunités économiques chez les jeunes, l'Axe appui à l'entrepreneuriat ambitionne de :

- Mettre en place une approche pilote de déploiement des programmes publics à l'entrepreneuriat, à travers des acteurs associatifs/bureaux d'études, permettant d'assurer une grande proximité des bénéficiaires, tout en garantissant un niveau de qualité de l'appui offert à travers la professionnalisation des acteurs et leur suivi-évaluation.

- Déployer un mécanisme combiné, offrant un appui technique et financier permettant de faire face aux différentes contraintes identifiées en matière de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes.
- Mettre en œuvre une offre d'appui qui couvre de façon homogène et continue toute la chaîne de valeur d'appui à l'entrepreneuriat, à savoir :

- 1) Mise à disposition d'un accompagnement technique au stade de pré-création incluant des activités de sensibilisation ciblées et un appui individuel aux porteurs d'idées en vue d'une création d'activités économiques viables ;
- 2) Mise à disposition d'un accompagnement technique et financier au stade post-création pour les porteurs de projet ayant effectivement créé une activité économique en vue d'assurer sa viabilité.

II. Ciblage : La population cible pour bénéficier dudit accompagnement :

- Les personnes physiques de nationalité Marocaine, installées dans la province de Sidi Ifni, âgées de 18 à 45 ans, porteuses d'une idée ou d'un projet de développement d'une activité économique viable.

Aux étapes avancées du processus d'entrepreneuriat (post-création), l'Axe accompagnera des entreprises formelles, créées depuis moins de 12 mois, et qui peuvent avoir des formes juridiques différentes :

- Auto Entrepreneur ;
- Société à Responsabilité limitée ;
- Société à Responsabilité limitée SARL A.U ;
- Société en Nom Collectif-SNC- ;

Dans ce sens et afin d'atteindre les résultats attendus du programme objet de cet appel à manifestation d'intérêt, la Province de Sidi Ifni, souhaite confier les services d'appui à l'entrepreneuriat à des associations/ bureaux d'études capables de fournir des prestations de sensibilisation et d'accompagnement aux porteurs de projets et jeunes entrepreneurs.

III. Critères d'éligibilité : Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux associations, leurs union (réseaux d'associations ou fédérations d'associations) ou bureaux d'études répondant aux critères suivants :

1. Une existence légale de l'entité ;
  2. Une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine d'accompagnement à l'entrepreneuriat au Maroc ;
  3. La disponibilité des états financiers de l'association/ bureau d'études des deux (02) dernières années au moins ;
  4. Justifier de la capacité à fournir des services de proximité aux bénéficiaires en pré et post création dans la Province de Sidi Ifni, avec l'existence d'une présence physique au niveau de territoire de la province.
  5. Les prestataires justifiant leur expertise et leurs capacités de mise en œuvre des prestations demandée au niveau de cette province.
- Les associations, leurs unions ou les bureaux d'études remplissant ces critères pourront soumissionner au présent AMI.
- IV. Objectif de la prestation :

Cet appel à manifestation vise à sélectionner un prestataire d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, capables de fournir des services d'accompagnement en pré et post création d'entreprises dans la Province de Sidi Ifni sur une base conventionnelle.

A cet effet, les critères d'éligibilité détaillés et les obligations du prestataire, sont prescrits dans les termes de références à retirer auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Province de Sidi Ifni, ou à travers le lien suivant : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Pour plus d'informations, les associations ou leur union ou bureaux d'études peuvent prendre contact avec la Division de l'Action Sociale au niveau de la Province de Sidi Ifni.

Les associations intéressées ou les bureaux d'études, doivent déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le 03 Mai 2021 à 11h30min au siège de la Division du Budget et des Marchés de la Province de Sidi Ifni.

N° 3451/PA

NARTA TRANS SARL  
Siège social: MOHAMMEDIA BD MOUKHTAR SOUSSEI ETAGE 1 SAADA  
N° 151 EL ALIA  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2021, enregistré à Mohammédia le 01/04/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination : NARTA TRANS

Forme juridique : SARL

Durée : 99 ans.  
Capital social : Cent Mille Dirhams (100.000,00 Dhs)  
Gérance : NOUADER MOHAMED CIN n° EE736173, gérant unique.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de première instance de Mohammédia, le 13/04/2021 sous n° 912, RC : 27777.

N° 3452/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
MARRAKECH SAEI  
PREFECTURE  
MARRAKECH  
CERCLE BOUR/CAÏDAT  
HARBIL  
COMMUNE HARBIL  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE TECHNIQUE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° :01/2021  
MARCHÉ RESERVE AUX  
PME, AUTOENTREPRE-  
NEURS, COOPERA-  
TIONS ET UNION DE  
COOPERATIONS INSTA-  
LLES AU MAROC  
LE : 20/05/2021 A 12H00  
SERA PROCÉDE, DANS  
LA SALLE DE REUNION  
DE LA COMMUNE HAR-  
BIL, A L'OUVERTURE  
DES PLIS RELATIVE A  
L'APPEL D'OFFRES SUR  
OFFRES DE PRIX RE-  
SERVE AUX PME  
CONCERNANT : Travaux  
de signalisation routière à  
la ville de TAMNSOURT.  
LES DOSSIERS D'APPEL  
D'OFFRES PEUVENT  
ÊTRE RETIRÉS AU BU-  
REAU DU SERVICE  
TECHNIQUE DE LA  
COMMUNE .  
IL PEUT ÉGALEMENT  
ÊTRE TELECHARGE A  
PARTIR DU PORTAIL DES  
MARCHES DE L'ÉTAT.  
LE CAUTIONNEMENT  
PROVISOIRE EST FIXE A  
(10000.00 DHS) DIX  
MILLE DHS.  
L'ESTIMATION DU  
COUTS DE PRESTA-  
TIONS ETABLI PAR LE  
MAITRE D'OUVRAGE  
EST FIXE A LA SOMME  
DE : (490 020.00 DHS)  
QUARANTE NEUF  
MILLE VINGT DHS 00  
CTS (T.I.C) toutes taxes  
comprises.  
LE CONTENU AINSI  
QUE LA PRESENTATION  
DU DOSSIER DES  
CONCURRENTS DOI-  
VENT ÊTRE  
C O N F O R M E S A  
AUX DISPOSITIONS DES  
ARTICLES 27,29 ET 31 DU  
DECRET N°2.12.349 DU  
8 JOURNADA I 1434 (20  
MARS 2013) RELATIF  
AUX MARCHES PU-  
BLICS.  
LES CONCURRENTS  
PEUVENT :  
- SOIT LES ENVOYER  
PAR COURRIER RECOM-  
MANDE AVEC ACCUSE  
DE RECEPTION.  
- SOIT DEPOSER  
CONTRE RECEPISSE  
LEURS PLIS DANS LE  
BUREAU DU SERVICE  
TECHNIQUE DE LA  
COMMUNE.  
- SOIT LES ENVOYER  
PAR COURRIER ELEC-  
TRONIQUE SUIVANT  
LES DISPOSITIONS DE  
L'ARRETE DU MINIS-  
TÈRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
N°20-2014 RELATIF A LA  
DEMATERIALIZATION  
DES PROCEDURES DE  
PASSATION DU  
MARCHES PUBLICS.  
- SOIT LES REMETTRE  
AU PRESIDENT DE LA  
COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES AU DEBUT DE  
LA SEANCE ET AVANT  
L'OUVERTURE DES PLIS  
LES PIECES JUSTIFICA-  
TIVES A FOURNIR PAR

LES PME , LES AUTOEN-  
TREPNEURS LES CO-  
OPERATIONS ET UNION  
DE COOPERATIONS  
INSTALLES AU MAROC  
SONT CELLES DE L'AR-  
TICLE 8 DU REGLEMENT  
DE CONSULTATION.  
N° 3453/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMMEDIA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
D.B.M./SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR  
OFFRES DES PRIX  
N° 01/2021/FDR  
Le Mardi 18 Mai 2021 à 10  
Heures, il sera procédé,  
dans les bureaux de Secrétariat  
Général de la Préfecture  
de Mohammedia à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel d'offres  
sur offres des prix, pour :  
Aménagement d'un terrain de sport  
et dallage extérieur à l'école  
Brahma Charkawa. Le dossier  
d'appel d'offres peut être retiré  
du service des marchés, Division  
du budget et marchés Préfecture  
Mohammedia, BD Yaoub El  
Mansour Mohammedia et il peut  
également être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics (www.marchéspublics.gov.ma).  
Le montant du cautionnement  
provisoire est fixé à 3.500.00  
Dhs (Trois mille cinq cents  
dirhams). L'estimation des coûts  
des prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à la  
somme de : Cent quatre vingt  
dix mille quatre cent quatre  
vingt dhs TTC (198.480.00 dhs)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 27,29 et 31 du décret  
n°2.12.349 relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception au bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé  
leurs plis dans le bureau du  
service des marchés, Division  
du budget et marchés Préfecture  
Mohammedia, BD Yaoub El  
Mansour Mohammedia.  
- Soit les remettre au Président  
de la Commission d'appel d'offres  
au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
- Le dépôt des plis et des  
offres peuvent être effectués  
par voie électronique sur le  
portail des marchés publics à  
l'adresse suivante  
www.marchéspublics.gov.ma.  
- Il est prévu une visite des  
lieux le Mardi 04 Mai 2021  
à 10 H (Point de rencontre  
siège de la Préfecture).  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 09 du règlement  
de consultation.  
N° 3454/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Essaouira  
Cercle d'Ait Daoud  
Caïdat Bizdad  
C.T SIDI GHANEM

N° 90/B.T  
Avis d'appel d'offres  
ouvert N° : 02/2020  
Le 18/05/2021 à 12 heures  
du matin, il sera procédé  
dans la salle de réunion de  
la commune SIDI GHANEM  
à l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur offres de  
prix pour :  
TRAVAUX D'EQUIPEMENT  
D'UN PUIS A DOUAR  
ACHAT AOUNIRI  
ACHAT D'UNE POMPE,  
ACHAT DES CONDUITES  
D'EAU ET CONSTRUCTION  
D'UN ABRI COMMUNE SIDI  
GHANEM PROVINCE  
D'ESSAOUIRA.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au service  
technique concerné, il peut  
également être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics : www.marchéspublics.gov.ma  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de DEUX  
MILLE SEPT CENT DIRHAMS  
(2700,00DHS) L'estimation  
des coûts des prestations  
établie par le maître d'ouvrage  
est fixée à la somme de : QUATRE  
VINGT SEPT MILLE DIRHAMS  
(87 000,00DHS) TTC  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 27,29 et 31 du décret  
n°2.12.349 relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents peuvent :  
• soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception, au bureau précité.  
• soit déposer contre récépissé  
leurs plis au bureau technique  
chargé des marchés publics de  
la commune.  
• soit les remettre au président  
de la commission d'appel  
d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture des plis.  
• Soit les envoyer par voie  
électronique au maître d'ouvrage,  
conformément à l'arrêté de  
ministère de l'économie et de  
finance n° 20-14 du 4 septembre  
2014 relatif à la dématérialisation  
de la commande publique  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4 du règlement  
de consultation.  
N° 3455/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie,  
des Finances et de la Réforme  
de l'Administration  
AVIS D'APPEL A LA  
CONCURRENCE  
N°25/2021/MEFRA/  
AC/INF  
POUR LA PASSATION  
D'UN MARCHÉ  
NEGOCIE  
A-Objet : l'hébergement et  
l'infogérance des systèmes  
d'informations du Ministère  
de l'Economie, des Finances  
et de la Réforme de l'Adminis-  
tration.  
B- Maître d'ouvrage :  
Le Ministère de l'Economie,  
des Finances et de la Réforme  
de l'Administration.  
C- Adresse du Maître d'ou-  
vrage pour retirer le dossier :  
Le dossier du marché né-

gocié peut être retiré au  
service des Achats de la Di-  
rection des Affaires Adminis-  
tratives et Générales -  
Ministère de l'Economie,  
des Finances et de la Ré-  
forme de l'Administration,  
Quartiers Administratif -  
Rabat - Chellah, Entrée  
«D», 2ème étage, Bureau  
n°234.  
D- Pièces à fournir par les  
concurrents :  
1- Un dossier administratif  
comportant  
a) Une déclaration sur  
l'honneur en un exem-  
plaire unique, qui doit  
comporter les mentions  
prévues à l'article 26 du  
décret n° 2.12.349 du 8 jou-  
mada I 1434 (20 mars 2013)  
relatif aux marchés pu-  
blics;  
b) L'original du récépissé  
du cautionnement provi-  
soire ou l'attestation de la  
caution personnelle et soli-  
daire en tenant lieu (Le  
montant du cautionnement  
provisoire est fixé à :  
120 000,00 DH) (cent vingt  
mille dirhams);  
c) Pour le groupement, une  
copie légalisée de la  
convention constitutive du  
groupement prévue à l'ar-  
ticle 157 du décret n°  
2.12.349. Cette convention  
doit être accompagnée  
d'une note indiquant no-  
tamment l'objet de la  
convention, la nature du  
groupement, le manda-  
taire, la durée de la  
convention, la répartition  
des prestations, le cas  
échéant.  
Lorsque le concurrent est  
une personne morale ou  
physique, il doit fournir :  
a) La ou les pièces justifiant  
les pouvoirs conférés à la  
personne agissant au nom  
du concurrent. Ces pièces  
varient selon la forme ju-  
ridique du concurrent :  
- Si l'agit d'une personne  
physique agissant pour  
son propre compte, aucune  
pièce n'est exigée  
- Si l'agit d'un représentant,  
celui-ci doit présenter  
selon le cas :  
Une copie conforme de la  
procuration légalisée  
lorsqu'il agit au nom d'une  
personne physique ;  
Un extrait des statuts de la  
société et / ou le procès-  
verbal de l'organe compé-  
tant lui donnant pouvoir  
selon la forme juridique de  
la société lorsqu'il agit au  
nom d'une personne mo-  
rale,  
L'acte par lequel la per-  
sonne habilitée délègue  
son pouvoir à une tierce  
personne, le cas échéant.  
b) Une attestation ou sa  
copie certifiée conforme à  
l'originale délivrée depuis  
moins d'un an par l'adminis-  
tration compétente du lieu  
d'imposition certifiant  
que le concurrent est en si-  
tuation fiscale régulière ou  
à défaut de paiement qu'il  
a constitué les garanties  
prévues à l'article 24 du  
décret n° 2.12.349 précité.  
Cette attestation doit men-  
tionner l'activité au titre de  
laquelle le concurrent est  
imposé ;  
c) Une attestation ou sa  
copie certifiée conforme à  
l'originale délivrée depuis  
moins d'un an par la caisse  
nationale de sécurité so-  
ciale certifiant que le  
concurrent est en situation

régulière envers cet orga-  
nisme conformément aux  
dispositions prévues à cet  
effet à l'article 24 du décret  
n° 2.12.349 précité ou de la  
décision du ministre  
chargé de l'emploi ou sa  
copie conforme à l'origi-  
nale, prévue par le dahir  
portant loi n° 1-72-184 du  
15 jomada II 1392  
(27/07/1972) relatif au ré-  
gime de sécurité sociale as-  
sortie de l'attestation de  
l'organisme de prévoyance  
sociale auquel le concurrent  
est affilié et certifiant  
qu'il est en situation régu-  
lière vis-à-vis dudit orga-  
nisme ;  
La date de production des  
pièces prévues aux b et c ci-  
dessus sert pour l'appré-  
ciation de leur validité.  
d) Le certificat d'immatricu-  
lation au Registre de  
Commerce pour les per-  
sonnes assujetties à l'obli-  
gation d'immatriculation  
conformément à la législa-  
tion en vigueur ;  
e) L'équivalent des attesta-  
tions visées au paragraphe  
b, c et d ci-dessus délivrés  
par les administrations ou  
les organismes compétents  
de leurs pays d'origine ou  
de provenance pour les  
concurrents non installés  
au Maroc.  
A défaut de la délivrance  
de tels documents par les  
administrations ou les or-  
ganismes compétents de  
leur pays d'origine ou de  
provenance, lesdites attes-  
tations peuvent être rem-  
placées par une attestation  
délivrée par une autorité  
judiciaire ou administra-  
tive du pays d'origine ou  
de provenance certifiant  
que ces documents ne sont  
pas produits.  
Lorsque le concurrent est  
une coopérative ou une  
union de coopérative, il  
doit fournir :  
a) Une attestation d'inscrip-  
tion au registre local  
des coopératives ;  
b) La ou les pièces justifiant  
les pouvoirs conférés à la  
personne agissant au nom  
de la coopérative ou l'union  
de coopérative  
c) Une attestation ou sa  
copie certifiée conforme à  
l'originale délivrée depuis  
moins d'un an par l'adminis-  
tration compétente du lieu  
d'imposition certifiant  
qu'il est en situation fiscale  
régulière ou à défaut de  
paiement qu'il a constitué  
les garanties prévues à l'ar-  
ticle 24 du décret n° 2.12.349  
complétant et modifiant le  
décret n° 2.12.349 relatif  
aux marchés publics, cette  
attestation doit mentionner  
l'activité de la coopérative  
ou l'union de coopération ;  
d) Une attestation ou sa  
copie conforme à l'original  
délivrée depuis moins  
d'un an par la caisse na-  
tionale de sécurité sociale  
certifiant que la coopérative  
ou l'union de coopératives  
est en situation envers cet  
organisme.  
Lorsque le concurrent est  
un auto-entrepreneur, il  
doit fournir :  
a) Le certificat d'inscrip-  
tion au registre national de  
l'auto-entrepreneur ou sa  
copie certifiée conforme à  
l'original délivré depuis  
moins d'un an.  
b) Une attestation ou sa

copie certifiée conforme à  
l'original délivrée depuis  
moins d'un an par l'adminis-  
tration compétente du lieu  
d'imposition certifiant  
qu'il est en situation fiscale  
régulière ou à défaut de  
paiement qu'il a constitué  
les garanties prévues à l'ar-  
ticle 24 du décret n° 2.12.349  
complétant et modifiant le  
décret n° 2.12.349 relatif  
aux marchés publics, cette  
attestation doit mentionner  
l'activité de l'auto-entre-  
preneur.  
NB : la date de production  
des pièces exigées pour  
l'auto-entrepreneur, la coo-  
pérative ou l'union des  
coopératives sert de base  
pour l'appréciation de leur  
validité.  
2 - Un dossier technique  
comportant :  
Ce dossier doit contenir :  
a) Une note indiquant les  
moyens humains et tech-  
niques du concurrent men-  
tionnant éventuellement,  
le lieu, la date, la nature et  
l'importance des presta-  
tions visées à l'exécution  
desquelles le concurrent a  
participé et sa participation  
(Annexe 3 à titre indicatif);  
b) Les attestations ou leurs  
copies certifiées conformes  
à l'original délivrées par  
les maîtres d'ouvrages pu-  
blics ou privées ou par les  
hommes de l'art sous la di-  
rection desquels le concu-  
rent a exécuté des presta-  
tions d'hébergement ou  
d'infogérance des sys-  
tèmes informatiques et  
dont les montants sont su-  
périeures ou égales 2 000  
000,00 DH TTC sur les  
quatre dernières années  
2017, 2018, 2019 et 2020.  
Cette attestation précise  
notamment la nature des  
prestations, leur montant  
et l'année de la réalisation  
ainsi que le nom et la qua-  
lité du signataire et son  
appréciation.  
E- Adresse du Maître d'ou-  
vrage pour déposer les of-  
fres des concurrents :  
Les concurrents peuvent :  
- soit déposer, contre récépissé,  
leurs plis auprès du bureau  
de la gestion du courrier de  
la Direction des Affaires  
Administratives et Générales -  
Ministère de l'Economie,  
des Finances et de la Ré-  
forme de l'Administration -  
Entrée «D», Quartiers  
Administratif, Rabat - Chellah ;  
- soit les envoyer par cour-  
rier recommandé, avec ac-  
cusé de réception, au service  
des Achats de la Direction  
des Affaires Administratives  
et Générales - Ministère de  
l'Economie, des Finances  
et de la Réforme de l'Adminis-  
tration, Quartiers Adminis-  
tratif - Rabat - Chellah.  
F- Adresse des sites élec-  
troniques :  
Le portail marocain des  
marchés publics :  
(www.marchéspublics.gov.ma);  
et  
Le portail du Ministère de  
l'Economie, des Finances  
et de Réforme de l'Adminis-  
tration : (www.finances.gov.ma).  
G- La date limite du dépôt  
des candidatures :  
La date limite du dépôt des  
candidatures est fixée pour  
le 28 avril 2021 à 11 heures.  
N° 3456/PA



En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

**L'information par les professionnels: rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Hammich

# Gustavo Dudamel, prodige vénézuélien devenu chef d'orchestre superstar

## Portrait



Le Vénézuélien Gustavo Dudamel était adolescent lorsqu'il s'est emparé d'une baguette de chef d'orchestre. A tout juste 40 ans, le maestro star obtient le prestigieux poste de directeur musical de l'Opéra de Paris.

Considéré depuis tout jeune comme un prodige, celui qui continuera de diriger en même temps l'Orchestre philharmonique de Los Angeles est acclamé dans les plus grandes salles et est l'un des chefs les mieux payés au monde (trois millions de dollars à l'année selon la presse américaine).

Le maestro, reconnaissable à ses cheveux frisés qui suivent le mouvement à chaque coup de baguette, fait aussi l'objet de critiques de la part de nombreux de ses compatriotes qui l'accusent d'avoir fermé les yeux pendant des années sur ses dérives autoritaires du pouvoir socialiste de Caracas.

Il avait expliqué que son silence visait à éviter de politiser "El Sistema", le Système national d'orchestres pour la jeunesse du Venezuela, célèbre projet d'éducation populaire à la musique classique fondé en 1975, dont il est un pur produit et un des plus illustres représentants.

C'est grâce à ce programme social — soutenu par l'Etat, avant d'être récupéré par le pouvoir chaviste —, qui a donné accès à la musique à des centaines de milliers d'enfants des quartiers pauvres, que le jeune Dudamel a

été catapulté à la tête des plus grands orchestres.

Son fondateur, José Antonio Abreu (1939-2018), dont le projet a été dupliqué dans de nombreux pays, le nomme à 18 ans directeur de l'Orchestre Simon Bolivar des jeunes du Venezuela, issu de Sistema.

En 2004, le Vénézuélien remporte le concours international de direction Gustav Mahler organisé en Allemagne. Il dirige ensuite l'Orchestre symphonique de Göteborg (Suède). En 2009, à 28 ans à peine, le "Wunderkind" arrive au pupitre du prestigieux Orchestre philharmonique de Los Angeles.

Né à Barquisimeto, dans l'ouest du Venezuela le 26 janvier 1981, il est le fils d'un tromboniste et d'une professeure de chant. Il raconte comment, enfant, il dirigeait un orchestre com-

posé de ses jouets, avant de choisir le violon comme instrument.

Sa compatriote Mayerlin Carrero, qui joue du trombone dans l'Orchestre symphonique de Miami, se souvient d'un concert lors d'un séminaire musical en 1994. "C'était un jeune qui faisait plein de blagues, extraverti, toujours joyeux et en même temps très concentré", raconte-t-elle à l'AFP.

A 13 ans, Gustavo Dudamel abandonne le violon pour la direction d'orchestre.

"Qui aurait pu imaginer qu'un enfant issu de la classe populaire de la ville de Barquisimeto, au Venezuela, et dont l'unique talent remarquable était d'agiter un bout de bois, pourrait un jour se retrouver ici ?", déclarait le chef d'orchestre en janvier 2019 lorsqu'une étoile à son nom avait été apposée sur Hollywood Boulevard.

Le directeur s'est fait connaître notamment par sa fougue décoiffante et sa gestuelle expressive face à l'orchestre: il dirige avec des mouvements amples, ferme les yeux.

"Sa façon de diriger a toujours été excentrique, différente", raconte à l'AFP Linda Briceño, trompettiste vénézuélienne également formée par El Sistema.

"Un homme talentueux et très aimé des orchestres en raison de sa personnalité", renchérit Robert Fink, doyen associé de l'École de musique de l'Université de Californie de Los Angeles (UCLA). Mais "il n'est pas nova-

teur", souligne le professeur de musicologie, "son modèle reste l'école européenne".

Ce maestro plus connu pour le symphonique que pour le lyrique a dirigé pour la première fois l'orchestre de l'Opéra de Paris pour La Bohème de Puccini en 2017.

Marié à l'actrice espagnole Maria Valverde et père d'un enfant d'un précédent mariage, Gustavo Dudamel a tenté de se tenir éloigné de la politique vénézuélienne dans un pays en pleine déliquescence économique et fortement divisé politiquement.

Après avoir été traité quasiment comme un héros national, parcourant le monde avec l'Orchestre Simon Bolivar — qu'il a également dirigé aux funérailles d'Hugo Chávez — et participant à des cérémonies organisées par le pouvoir, il prend ouvertement position contre le président Nicolas Maduro en 2017.

Il dénonce alors la répression contre les manifestations massives antigouvernementales qui font 200 morts. Par la suite, sa tournée avec l'orchestre national de la jeunesse, un programme phare du gouvernement, est annulée.

Le revirement a toutefois suscité le scepticisme de certains.

"Après avoir profité du régime, je considère que ses paroles sont du vent", a déclaré le pianiste et compositeur vénézuélien Gabriela Montero, toujours très critique à l'égard du maestro.



Un homme talentueux et très aimé des orchestres en raison de sa personnalité

# La liste des athlètes marocains qualifiés pour les JO de Tokyo sera annoncée en juillet



La délégation marocaine aux JO 2016 à Rio.

La liste définitive des athlètes marocains qualifiés pour les Jeux olympiques de Tokyo, prévus du 23 juillet au 8 août, sera annoncée en juillet prochain, a indiqué jeudi le Comité national olympique marocain (CNOM).

A 100 jours de l'ouverture des Jeux olympiques de Tokyo, le CNOM continue d'accompagner les fédérations sportives nationales dans la préparation des sportifs marocains, et suit l'état d'avancement de la qualification olympique, ajoute le communiqué.

Tout au long de la période de préparation, le CNOM a soutenu toutes les fédérations sportives nationales concernées, en fournissant des ressources supplémentaires (financières, médicales, techniques et logistiques) sur une base contractuelle et responsable afin d'améliorer les conditions de préparation des athlètes, a précisé la même source.

L'athlétisme est en tête des sports participant aux Jeux olympiques de Tokyo en termes du nombre d'athlètes qui ont réalisé les minimas fixés par la Fédération internationale d'athlétisme (14 athlètes), tandis que d'autres athlètes sont en course pour réaliser les minimas olympiques (jusqu'au 29 juin 2021), sachant que trois athlètes au maximum par pays peuvent concourir dans chaque épreuve individuelle.

Ainsi, les athlètes marocains qui se sont qualifiés pour les JO sont Rababe Arafî, Abdelkarim Ben Zahra, Mohamed Réda El Aaraby, Othmane El Goumri, Rkia El Moukîm, Soufiane El Bakkali, Siham Hilali, Abdelaati Iguider, Brahim Kaazouzi, Aziz Lahbabi,

Hicham Laquoui, Hamza Sahli, Mostafa Smaili et Mouhamed Tindouft.

En boxe, 7 pugilistes ont pu obtenir la qualification aux prochains Jeux olympiques suite au tournoi de qualification continental qui a eu lieu à Dakar du 20 au 29 février 2020, ainsi qu'un quota obtenu grâce au classement mondial qui prend en compte les résultats obtenus depuis 2017. Il s'agit de Khadija Mardi, Rababe Cheddar, Oumayma Bel Ahbib, Abdelhaq Nadir, Mohamed Hammout, Younes Baala et Mohamed Assaghir.

Pour ce qui est du karaté, le tournoi de qualification olympique se tiendra du 11 au 13 juin à Paris et l'équipe nationale de karaté compte participer en kata individuel (hommes et femmes), et en kumité dans les catégories (-67kg, -75kg, +75kg) côté hommes et (-55kg, -61kg, +61kg) côté femmes. Chaque pays peut qualifier un maximum de 2 karatékas en kata et 6 en kumité.

En judo, les judokas marocains qualifiés aux prochains JO seront connus le 28 juin. Au classement mondial du 13 avril 2021, Asma Niang (20ème), Imad Bassou (32ème) et Aziza Chakir (33ème) sont bien positionnés pour décrocher la qualification olympique. D'autres judokas tels que Soumiya Iraoui (32ème) et Issam Bassou (42ème) vont tenter d'améliorer leur classement mondial lors des prochaines compétitions prévues du 5 au 7 mai à Kazan et du 6 au 13 juin à Budapest, pour obtenir leur qualification.

Dans les sports équestres, l'équipe nationale de saut d'obstacles a obtenu la qualification dans

l'épreuve individuelle et par équipes. Quatre cavaliers seront donc présents à Tokyo pour défendre les couleurs nationales en saut d'obstacles, ainsi qu'un cavalier en dressage, à sélectionner entre Yassin Rahmouni et Ismail Jilaoui, tous deux éligibles pour participer à ces Jeux. L'équipe marocaine de saut d'obstacles, composée de Abdelkadir Ouaddar, Ghali Boukaa, Ali Al Ahrach et Samy Colman, fera son apparition pour la première fois aux Jeux olympiques dans l'épreuve par équipes.

Pour ce qui est du taekwondo, trois sportifs représenteront le Maroc à savoir Nada Laaraj (-57 kg), Oumaima El Bouchti (49 kg) et Achraf Mahboubi (-80 kg) suite au tournoi continental de qualification qui a eu lieu à Rabat les 22 et 23 février 2020. Le cyclisme sera également représenté par un seul coureur suite au classement mondial par équipes (43ème) publié par la Fédération internationale (UCI) au 22 octobre 2019.

En aviron, Sarah Fraincart a obtenu sa qualification en skiff (2.000 m) suite à l'épreuve continentale tenue du 10 au 13 octobre 2019 à Tunis. Mathis Souidi et Célia Jodar ont obtenu leur qualification en kayak slalom suite à la compétition qualificative continentale qui a eu lieu en Espagne les 20 et 21 mars de cette année.

Concernant le beach-volley, l'épreuve de qualification continentale aura lieu durant le mois de juin prochain avec la possibilité de qualifier une doublette féminine et une masculine. Le lieu et la date exacte de cette compétition n'ont pas encore été dévoilés par la Fédération internationale de volley-ball.

Houssam Elkord est, par ail-

leurs, le 1er africain au classement mondial d'épée, ce qui lui permet d'obtenir une place qualificative pour les prochains JO de Tokyo (en attente de la confirmation officielle de la Fédération internationale), tandis que l'épreuve de qualification continentale en fleuret, épée et sabre aura lieu en Egypte à partir du 23 avril. Pour ce qui est du golf, le classement de la « Race to Tokyo » au 28 juin pour les femmes allouera les 60 places pour l'épreuve olympique. La Marocaine Maha Haddoui occupe la 60ème place du classement olympique au 5 avril. En gymnastique, les dernières places du concours général individuel se joueront aux Championnats d'Afrique en Egypte prévus lors du mois de mai prochain, tandis que pour l'haltérophilie, la qualification olympique s'effectue grâce à un classement par points répartis sur de nombreuses compétitions. La Fédération internationale annoncera pour chaque nation son nombre de qualifiés pour Tokyo à l'issue des championnats d'Afrique prévus du 16 au 22 mai 2021 à Madagascar, et des championnats du monde junior prévus du 23 au 31 mai 2021 en Ouzbékistan. L'équipe nationale d'haltérophilie composée de Samira Ouass (- 87kg), Mohamed Moulabbi (- 67kg) et Abderrahim Moum (- 73 kg), prévoit de participer à ces compétitions.

Concernant la lutte, Zied Ait Ouagram est le seul qualifié en lutte gréco-romaine (-77 kg) suite à l'épreuve de qualification Afrique/Océanie tenue du 2 au 4 avril en Tunisie. Le tournoi de qualification mondial se déroulera du 6 au 9 mai 2021 à Sofia (Bulgarie).

Les nageurs marocains Yusuf Tibazi, Samy Boutouil, Driss Lah-

richi et Souhail Hamouchane tentent de réaliser les minimas olympiques, à savoir le minima A qui permet de qualifier deux nageurs par épreuve et par pays et le minima B qui permet de qualifier un seul nageur par épreuve et par pays.

Pour la natation en eau libre, Mathieu Ben Rahou se prépare pour participer à l'épreuve qualificative prévue les 19 et 20 juin à Setúbal (Portugal). Il a terminé à la 47ème place au classement général du Marathon Swim World Series à Doha tenu le 13 mars 2021.

Ramzi Boukham est qualifié aux JO en surf suite à sa 6ème place obtenue lors de l'épreuve de qualification mondiale de surf qui a eu lieu du 7 au 15 septembre 2019 au Japon. D'autres surfeurs vont tenter de se qualifier lors de la prochaine compétition internationale prévue au Salvador du 29 mai au 5 juin. La championne Ibtissam Marirîhi a, quant à elle, obtenu la qualification pour le tir sportif marocain dans l'épreuve du skeet suite à la compétition continentale tenue du 17 au 25 novembre 2019 à Tipasa (Algérie). Elle est classée 27ème mondiale (au 26 mars 2021). Il s'agit de la première qualification obtenue par le tir sportif national, suite à la participation sur invitation de Yasmine Mesfioui lors des Jeux olympiques de Londres 2012 et de Mohammed Rammah à Rio en 2016.

Pour la première fois de l'histoire du triathlon national, un Marocain sera présent aux Jeux olympiques. Cette place se jouera entre Mehdi Essadiq et Badr Siwane, étant donné que le mieux classé d'entre eux, obtiendra l'une des trois places dédiées au triathlon africain.

# Sport

## Le MCO stoppe l'élan victorieux du WAC

**Fawzi Benzarti :** *Les joueurs doivent garder les pieds sur terre*

**Bernard Casoni :** *La petite forme physique a joué un vilain tour à l'équipe*

**L**e WAC a été accroché, jeudi, par le Mouloudia d'Oujda, un partout, au terme d'un match avancé comptant pour la 12<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 « Inwi » disputé au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca.

Un match nul difficilement décroché par les Rouges, leaders du concours, qui ont dû batailler dur en vue de limiter les dégâts face à un adversaire bien organisé en défense et dangereux en attaque, grâce à ses deux joueurs virevoltants, Adam Ennafati et le Guinéen Aboubacar Demba Camara qui était d'ailleurs à l'origine du penalty sifflé par l'arbitre Redouane Jijed à la 13<sup>ème</sup> minute.

Une opportunité pleinement exploitée par Ismaïl Khafi, obligeant les locaux à redoubler d'efforts dans l'espoir de recoller au score. Après quelques ratages de l'infortuné Ayoub El Kaabi et la malchance de Mouayad Ellafi qui a vu son heading toucher le poteau, le WAC a vu ses efforts récompensés à dix minutes de la fin du temps réglementaire, suite à une réa-

lisation d'El Kaabi qui n'avait qu'à prolonger le ballon au fond des filets.

A l'issue de ce match, l'entraîneur du Wydad, Fawzi Benzarti, s'en est pris en quelque sorte à ses poulains qui, selon lui, doivent garder les pieds sur terre et se dire que rien n'est encore acquis. Pour le technicien tunisien, le relâchement a été payé cash, un but, mais lors de la seconde mi-temps, « j'ai été satisfait de la prestation de l'équipe, en dépit du bon nombre d'occasions créées et non concrétisées ». Avant de conclure que « le match nul n'est pas fait pour nous arranger, mais au vu de la copie rendue durant la deuxième période, il y a lieu d'être satisfait ».

Quant à son homologue du MCO, le Français Bernard Casoni, il n'a pas manqué de féliciter ses joueurs qui ont livré un match correct surtout sur le plan défensif. Toutefois, le cadre français, qui depuis sa prise de fonction le club de l'Oriental se trouve sur une courbe ascendante, n'a pas omis de rappeler que la petite forme physique de ses protégés, après avoir boy-

cotté les entraînements la semaine écoulée, leur a joué un vilain tour et a permis au Wydad de revenir dans la partie.

Suite à ce match nul, le deuxième de la saison, le Wydad totalise désormais 26 points avec une rencontre en moins contre la Renaissance de Berkane programmée le 2 mai prochain, alors que le MCO est quatrième du tableau avec 17 unités au compteur.

A noter que cette douzième manche du championnat se poursuivra ce week-end, sachant que, vendredi, deux confrontations devaient avoir lieu entre le MAT et le Raja et le HUSA et la RSB. Samedi, l'OCS et le FUS, deux formations qui se positionnent dans le ventre mou du classement, affronteront respectivement le RCOZ et la RCAZ, deux écuries qui ferment la marche.

En ce qui concerne les rencontres dominicales, le Youssoufia de Berrechid aura fort à faire face à l'ASFAR, auteur de résultats probants dernièrement, le MAS, mal en point, donnera la réplique au SCCM, qui vient

de renouer avec la victoire, et le DHJ, qui collectionne les contre-performances, croisera le fer avec l'IRT, adversaire outillé pour regagner le bercail sans le moindre dégât.

**Mohamed Bouarab**

## Gain de cause pour Jebbor

Nouvelle sanction financière devant soulager la trésorerie du Wydad d'un peu moins de 6 millions de dirhams.

Le TAS vient d'infliger au WAC une sanction de 5,8 millions de dirhams que le club doit verser à son ancien attaquant libérien William Jebbor qui réclamait plus de 10 millions de dirhams pour rupture de contrat.

A rappeler que le WAC a auparavant été contraint par le TAS à verser un peu plus de 2 millions de dirhams au Burkinabé Ibrahima Sissoko.



## Divers

### Botola Pro D2

Voici le programme de la 18<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue du vendredi au dimanche:

#### Samedi

(16h00) OD-JSS  
(22h00) KACM-CJBG  
(22h00) WAF-RAC

#### Dimanche à 16h00

TAS-OCK  
SM-IZK  
RBM-UTS

A noter que les matches ASS-KAC et WST-CAK devaient avoir lieu vendredi.

### Championnat de basketball

Voici le programme de la 6<sup>ème</sup> journée de la division excellence du championnat national de basketball (saison 2020-2021), qui sera disputée samedi à 16h00:

#### Poule Nord

L.Larache - RSB  
AM. Ifrane - MAS  
IRT- AR. El Hajeb  
CRA - CPA. Midelt

#### Poule Sud

KACM-WAC  
OCS-FUS  
AS FAR- C.El Ouatia  
ASE-ASS

## La mort subite, quand les terrains de football deviennent une source de chagrin

**L**e décès sur le terrain de Reda Saki, défenseur du Najm Chabab Casablanca au cours du match contre le Hassania Benslimane disputé dimanche dernier pour le compte de la 16<sup>ème</sup> journée du championnat national amateur (poule Nord), a fait ressurgir les incidents de perte de conscience de joueurs sur les différents terrains de sport à travers le monde.

Le football marocain a connu des cas similaires de décès de joueurs sur les terrains, dont celui de Youssef Belhouja du Wydad de Casablanca, Jaouad Akdar du Hassania d'Agadir et d'Adil Etakradi de l'Olympique Khouribga.

Le défenseur du Wydad Youssef Belhouja est décédé subitement sur la pelouse du Complexe Mohammed V de Casablanca en 2001, lors du match contre le Raja de Casablanca comptant pour la demi-finale de la Coupe du Trône, tandis que Jaouad Akdar est mort en 2012 à l'âge de 28 ans à l'issue du match ayant opposé son équipe du Hassania d'Agadir au Kénitra AC.

Le milieu sportif national a été en-

deuillé par la perte, le 4 novembre 1997, du joueur Adil Etakradi au cours d'une séance d'entraînement avec son équipe de l'Olympique de Khouribga, un décès attribué à une crise cardiaque.

La mort subite est devenue une source d'inquiétude pour les joueurs à travers le monde et une préoccupation pour les médecins et les spécialistes du domaine du sport, en particulier du football, qui assistent à une augmentation du taux de mortalité sur les terrains.

La recrudescence de ce phénomène au cours des dernières années a poussé la FIFA à demander aux pays membres d'intensifier les examens cardiologiques pour les joueurs, afin de s'assurer de leur capacité à pratiquer le sport dans de bonnes conditions.

L'instance du football international a également indiqué être disposée à examiner les propositions relatives à étendre son programme à tous les championnats internationaux, en particulier en 2011 après le décès d'Antonio Puerta qui jouait au sein du FC Séville et de l'équipe d'Espagne à l'âge de 22 ans et après lui, avec un jour

d'écart, de l'attaquant zambien Chaswe Nsofwa décédé au cours des entraînements de son équipe.

Ces pertes subites ont poussé les spécialistes de la médecine du sport et les cardiologues de conclure que ce phénomène qui intervient durant les matchs, les entraînements ou lors de la pratique sportive d'une manière générale est lié à l'effort intensif et à certaines maladies qui provoquent des crises cardiaques, comme la coronaropathie.

A cet égard, le docteur Nabil Boujij, spécialiste en médecine du sport, a expliqué que les causes du phénomène de la mort subite chez les athlètes en général sont multiples et surviennent souvent lors de compétitions, que ce soit dans le football ou dans d'autres sports qui demandent de gros efforts, et dans une moindre mesure lors de l'entraînement.

Dans une déclaration à la MAP, il a indiqué que parmi les principales raisons de ce phénomène, qui a touché ces dernières années de nombreux lieux sportifs au Maroc, il y a la négligence de nombreux clubs à avoir les

dossiers médicaux des sportifs, notamment de haut niveau, qui leur permettent de suivre leur état de santé, l'évolution de leur performance et leur endurance, et de surveiller leurs maladies, le cas échéant, qui se développent avec l'âge.

Selon ce spécialiste, le dossier médical comprend des examens cliniques et biologiques, des tests cardiaques et artériels, y compris des électrocardiogrammes, et d'autres examens, ainsi que des analyses périodiques qui sont menées sous la supervision d'un médecin spécialiste montrant d'éventuelles anomalies des muscles cardiaques et des artères coronaires qui apparaissent souvent avec l'âge et sont difficiles à détecter plus tôt. Il a relevé que la mort subite parmi les sportifs, en particulier dans des sports intenses comme les arts martiaux et l'haltérophilie, peut être expliquée par le recours aux stéroïdes pour améliorer les performances, une pratique qui exerce une pression accrue sur le cœur et les artères et peut les altérer. Le docteur Boujij a souligné que

ce phénomène, qui préoccupe de plus en plus les sportifs et le staff médical des équipes, survient pendant ou après le match ou l'entraînement, estimant impératif que le personnel médical ne quitte pas les stades avant le départ des joueurs, étant donné qu'une crise cardiaque peut surprendre n'importe quel joueur ou athlète une heure après la compétition.

Il juge aussi nécessaire la mise à disposition d'une ambulance sur le terrain même après la fin de la rencontre disposant de l'équipement nécessaire pour intervenir pendant le transfert vers l'hôpital.

Plusieurs cas de morts subites ont fait couler beaucoup d'encre, notamment celui du joueur anglais David Longhurst en 1990 lors d'un match de Premier League, du Camerounais Marc-Vivien Foé à l'âge de 28 ans au cours d'un match de son équipe nationale en 2002 en France et de la star du football tunisien et de l'Espérance de Tunis, Hedi Berrekhisso en 1997.

**Taoufik Saoulaji**  
(MAP)